CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

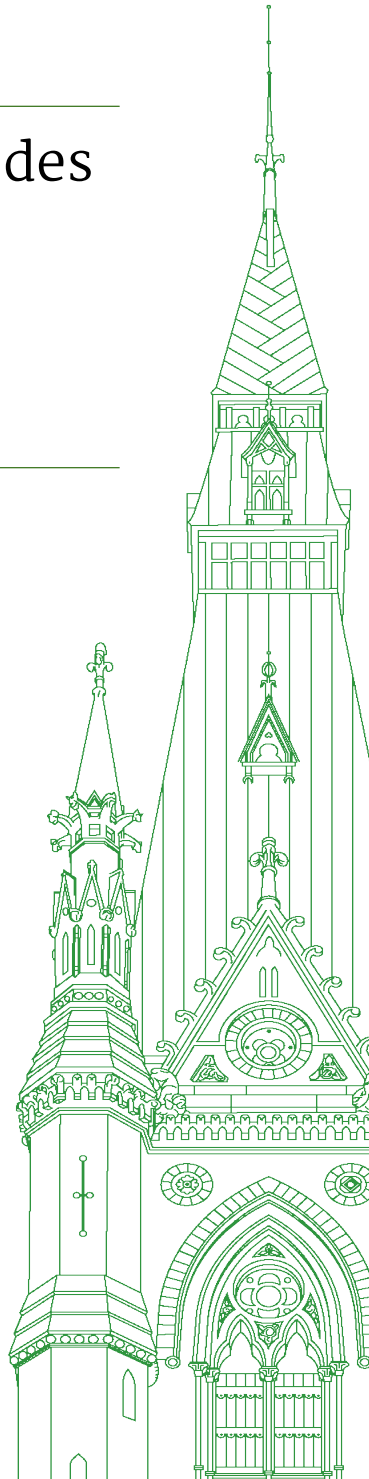
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 042

Le mardi 20 octobre 2026



Président : Chris Bittle

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 20 octobre 2026

● (1100)

[*Traduction*]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 42 e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit pour reprendre son étude sur l'intelligence artificielle et les institutions démocratiques canadiennes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule en public sous forme hybride, conformément au Règlement. Je pense que personne n'est en ligne. Tous les députés sont ici en personne.

Je demanderais à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. J'aimerais rappeler à tous les témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en anglais et en français. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment pour vous familiariser avec son fonctionnement, mais vous êtes des habitués et vous savez quoi faire.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour vous donner la parole.

Avant de commencer, j'aimerais régler rapidement une question administrative. Le greffier a distribué une ébauche de budget. Y a-t-il des objections ou des préoccupations?

Je vois des pouces levés et des hochements de tête, alors c'est par consentement que le projet de budget est adopté.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins. Ce sont des visages familiers: le greffier de la Chambre des communes, Eric Janse; la greffière adjointe et coprésidente du Groupe de travail sur l'intelligence artificielle de la Chambre des communes, Natalie Foster; et le directeur général de l'activation numérique et de l'innovation et coprésident du Groupe de travail sur l'intelligence artificielle de la Chambre des communes, Christopher Henry.

Je crois comprendre que M. Janse fera une déclaration préliminaire de cinq minutes. Nous passerons ensuite aux séries de questions.

Monsieur Janse, vous avez la parole.

Eric Janse (greffier de la Chambre des communes): Merci beaucoup.

[*Français*]

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous avoir invités, mes collègues et moi, à comparaître devant vous aujourd'hui pour discuter des possibilités, des risques et des répercussions que présente l'intelligence artificielle pour les institutions démocratiques du Canada.

[*Traduction*]

Je suis heureux d'être accompagné de mes collègues, Mme Foster et M. Henry. Derrière nous, sur l'arrière-ban, se trouvent des représentants des services numériques, des services juridiques, des finances et de la procédure, de sorte que nous sommes prêts à répondre à toutes vos questions.

L'IA transforme rapidement la manière dont l'information est créée, analysée et diffusée, et dans l'environnement numérique de la Chambre, l'utilisation d'outils alimentés par l'IA est en constante augmentation. Même si ces technologies présentent des pistes d'innovation dans l'ensemble du milieu parlementaire, nous devons aussi attentivement rechercher l'équilibre entre ces nouvelles possibilités et la protection de nos employés, de notre information, de nos systèmes et de nos processus, ainsi qu'avec les principes fondamentaux qui sont au coeur de notre démocratie parlementaire.

Un article récent paru dans *The Economist* sur les discours politiques générés par l'IA illustre à quel point les questions d'authenticité, de la responsabilisation et de l'utilisation adéquate des technologies sont rapidement passées de la théorie à la pratique.

[*Français*]

Le rôle de l'Administration de la Chambre consiste à contribuer à l'établissement d'un environnement sûr et digne de confiance, qui favorise une utilisation responsable de l'intelligence artificielle. Nous avons déjà mis en place des bases solides pour préparer et protéger l'institution, les députés et les employés. Ce travail comprend l'élaboration d'orientations claires, la mise en place de mesures d'encadrement adéquates, la prestation de formations et de services de soutien, et la mise à l'essai de preuves de concept soigneusement conçues pour permettre à la Chambre de tirer des apprentissages avant d'élargir la portée de l'initiative.

[*Traduction*]

En 2024, l'Administration de la Chambre a créé le Groupe de travail sur l'IA pour qu'il donne des orientations immédiates sur l'IA générative et qu'il élabore une stratégie à long terme en la matière. Les membres du groupe de travail viennent de plusieurs secteurs administratifs de l'organisation, et la présidence est assurée par des personnes travaillant dans les secteurs des affaires parlementaires et des technologies. Cette composition témoigne de la réalité voulant que l'intégration de l'IA dans notre organisation représente une transformation fondamentale nécessitant l'expertise et la collaboration de tous les secteurs.

À la suite du lancement, en juin 2024, des lignes directrices sur l'IA destinées aux employés, l'Administration de la Chambre a consulté les partis reconnus et a publié, l'année suivante, des lignes directrices sur l'IA à l'intention des députés et de leur personnel. Les deux ensembles de lignes directrices expliquent comment utiliser l'IA générative de façon sécuritaire et éthique, tandis que les lignes directrices destinées aux députés abordent également la protection de leurs renseignements et de ceux de leurs électeurs.

● (1105)

[*Français*]

Parallèlement, l'Administration de la Chambre a créé dans Source un espace consacré à l'intelligence artificielle, regroupant les lignes directrices ainsi que de l'information sur les cotes de sécurité des outils d'intelligence artificielle, la rédaction de requêtes efficaces, l'acquisition de licences d'outils d'intelligence artificielle et d'autres documents de référence.

Du contenu portant sur l'intelligence artificielle et sur la cybersécurité a également été intégré dans le Programme d'orientation des députés, ainsi que dans des documents de sensibilisation diffusés dans le cadre du Mois de la sensibilisation à la cybersécurité, une pratique que nous comptons renouveler et élargir cette année.

Pour faire face aux défis plus importants liés à l'intelligence artificielle, notamment les hypertrucages et d'autres risques liés à la sécurité, la Chambre a également élaboré des orientations claires et mis en place un soutien coordonné à l'intention des députés. Grâce à une approche « toutes les portes se valent », l'Administration de la Chambre coordonnera la prestation de services de soutien pour tous les secteurs administratifs pour des questions sur l'intelligence artificielle.

[*Traduction*]

Enfin, les consultations avec les partis reconnus ont également permis de cerner le besoin d'un outil d'IA générative sécurisé. En réponse, la Chambre réalise une validation de principe avec des députés choisis par les whips afin d'évaluer la viabilité d'offrir un tel service. Cela permet d'explorer des cas d'utilisation pratiques dans un environnement géré par l'institution offrant une protection accrue de nos données. Cette validation de principe permettra d'évaluer la valeur de la technologie, de comprendre ses répercussions sur la sécurité de l'information, la protection des renseignements personnels et la gouvernance des données, ainsi que de déterminer les balises, la formation, le soutien et les ressources nécessaires en vue d'une mise en œuvre plus large.

L'Administration de la Chambre reconnaît l'importance de préserver l'intégrité, la sécurité et le caractère non partisan de ses activités parlementaires tout en favorisant une adoption éclairée et responsable de l'IA. Conformément à notre mandat visant à anticiper les besoins changeants des députés et à innover pour appuyer leur travail ainsi que la démocratie parlementaire, nous continuerons d'investir dans le personnel, les mesures de protection et les outils nécessaires pour favoriser une utilisation responsable de l'IA à la Chambre des communes.

Nous serons heureux de recevoir les conseils et le soutien du Comité alors que nous poursuivons ce travail.

[*Français*]

Cela met fin à nos remarques préliminaires. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

Merci.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer par M. Cooper, qui dispose de six minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Janse, vous avez parlé de la stratégie en matière d'intelligence artificielle pour 2025 à 2027. Cette stratégie n'a pas été rendue publique, n'est-ce pas?

Eric Janse: Je vais demander à notre experte en stratégie, Mme Foster, de répondre à cette question.

Mme Natalie Foster (greffière adjointe et co-présidente du Groupe de travail sur l'IA de la Chambre des communes, Chambre des communes): Pour l'instant, non. La stratégie n'est disponible qu'à l'interne. Elle n'a pas été communiquée au public.

Michael Cooper: La stratégie pourrait-elle être transmise au Comité?

Mme Natalie Foster: Tout à fait. Nous serions heureux de le faire.

Michael Cooper: D'accord. Je vous remercie.

Vous avez parlé d'établir une base stable pour l'IA au sein du Parlement, qui comprend des directives claires, des balises appropriées, ainsi que de la formation et du soutien. Vous avez parlé de la formation des députés. Qu'en est-il de la formation du personnel?

Eric Janse: Parlez-vous du personnel des députés ou du personnel de l'Administration de la Chambre?

Michael Cooper: Ce serait à la fois le personnel des députés et celui de l'Administration de la Chambre des communes.

Eric Janse: Je pense que c'est tout cela à la fois.

Madame Foster, voulez-vous en parler?

Mme Natalie Foster: Nous avons lancé un programme de formation à l'intention des députés et de leur personnel; ils sont tous invités à y participer. Nous avons un séminaire mensuel qui est offert virtuellement dans le cadre du programme d'orientation des députés, qui est ouvert aux députés et à leur personnel. La première version met vraiment l'accent sur les lignes directrices, les balises et les risques.

Ensuite, par l'entremise de la validation de principe, nous avons également mis en place un programme de formation propre à Copilot, à ses utilisations et à ses cas d'utilisation, qui est ouvert aux participants. Ce programme se veut un essai en vue de juger de son utilité et de déterminer la pertinence de l'élargir.

Michael Cooper: Quel a été le taux de participation à la formation?

Mme Natalie Foster: Pour celle qui est ouverte à tous les députés, je crois que nous avons eu environ 100 participants jusqu'à présent. C'était pendant l'été, alors je pourrais obtenir des statistiques à jour sur ce qui a pu être fait en septembre. Nous avons eu un taux de participation très élevé.

En général, la formation est perçue assez favorablement. Nous faisons également des sondages de rétroaction par la suite.

● (1110)

Michael Cooper: Qu'en est-il du personnel?

Mme Natalie Foster: C'est le nombre combiné de députés et de membres du personnel.

Michael Cooper: D'accord.

Pouvez-vous nous en dire plus au sujet des balises en place?

Mme Natalie Foster: Je vais demander à mon collègue technique de parler de certaines des balises techniques que nous avons mises en place.

Christopher Henry (Directeur général, Activation numérique et innovation, et co-président du Groupe de travail sur l'IA de la Chambre des communes, Chambre des communes): Je vous remercie de la question.

Nous avons commencé par des lignes directrices afin de veiller à l'utilisation sûre et responsable de l'intelligence artificielle et à ce que notre personnel — y compris les députés et leur personnel — dispose de la bonne information pour pouvoir utiliser ces outils de manière responsable. C'est la prémisse sur laquelle repose notre objectif axé sur l'humain pour l'adoption de l'intelligence artificielle ici, à la Chambre des communes. C'est l'un des piliers de la stratégie, que nous communiquerons au Comité. Ces lignes directrices ont été le premier niveau de défense dont nous disposions pour assurer une compréhension claire.

En ce qui concerne les balises, nous les examinons davantage du point de vue des contrôles techniques dans le but de mieux protéger l'environnement quant à la façon dont l'intelligence artificielle est utilisée. Ce sont les piliers fondamentaux de notre environnement informatique depuis l'aube de l'utilisation des TI bien avant l'intelligence artificielle. Cela comprend la protection de la sécurité de l'information et la visibilité de tous nos renseignements afin que nous puissions nous assurer de les protéger.

C'est ainsi que nous avons commencé pour ce qui est des balises. Elles visent à mettre en place les bonnes mesures de protection pour les députés et leur utilisation de l'intelligence artificielle sur le plan des contrôles administratifs.

Michael Cooper: Je vous remercie.

Dans quelle mesure l'Administration de la Chambre utilise-t-elle les outils d'intelligence artificielle actuels?

Eric Janse: Je vais commencer, puis je céderai la parole à Mme Foster.

À titre d'exemple, nous utilisons l'intelligence artificielle à la Direction des publications parlementaires pour la production du hansard. La première « version » du hansard, si vous voulez, est maintenant produite en partie à l'aide de l'intelligence artificielle. Ce n'est qu'un domaine parmi tant d'autres.

Madame Foster, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Natalie Foster: En ce qui concerne le hansard et les témoignages devant les comités, même si l'équipe utilise ces outils pour un premier jet, nous utilisons le concept de l'équipe d'intervention humaine. La vérification et la validation sont toujours faites, et nos employés passent très rapidement à ce travail de grande valeur qu'est la révision et la correction d'épreuves. Bien que l'intelligence artificielle puisse nous aider, elle ne vise pas à remplacer l'expertise de nos employés.

L'autre utilisation que nous explorons concerne la transcription ou le sous-titrage codé des réunions privées ou à huis clos, qui peuvent être utilisés pour des appareils fonctionnels à des fins d'accessibilité. Cette possibilité est actuellement à l'étude, même si elle est en grande partie en mode essai.

Le troisième cas d'utilisation générale pourrait concerner certaines pratiques de programmation, et je vais laisser M. Henry en parler.

Christopher Henry: Depuis la création des applications numériques à l'appui du Parlement, bon nombre de celles qui sont utilisées pour soutenir les procédures, par exemple, sont généralement associées à une programmation humaine en ce qui a trait à la création numérique. Dans le cadre de l'exploration des capacités de certains de ces outils d'IA générative, nous avons commencé à les utiliser de façon légère, dans la mesure où, comme M. Foster l'a fait valoir, ils aident notre personnel à créer le code de nos produits. Encore une fois, il s'agit d'une utilisation de base d'essai très limitée.

Le dernier cas d'utilisation que je pourrais ajouter pour les pratiques administratives de la Chambre est celui de la productivité générale. C'est un autre domaine que nous explorons également — des tâches comme la synthèse des réunions et la planification de nos journées — pour comprendre les capacités de la technologie.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Jeneroux, qui dispose de six minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous les trois d'être ici aujourd'hui et d'être accompagnés de votre personnel. Il y a beaucoup de visages familiers dans la salle. Merci de nous fournir la stratégie; je pense qu'elle sera utile.

J'aimerais reprendre là où vous avez terminé en ce qui concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la production du hansard. Je n'étais pas au courant de cette utilisation. C'est probablement un bon signe qu'il n'y ait pas eu de changement notable dans le processus. Je me demande quand vous avez commencé à utiliser l'IA pour produire le premier jet du hansard. Avez-vous constaté des risques? Avez-vous reçu des commentaires généraux, positifs ou négatifs, à ce sujet?

● (1115)

Eric Janse: Mme Foster, qui est responsable du service du hansard, peut en parler.

Mme Natalie Foster: Il fut un temps où je l'étais.

Le nouveau processus est en place depuis environ un an. Il a été lancé en mai dernier. C'était un début un peu cahoteux, en ce sens que nous voulions nous assurer que nos équipes comprenaient la technologie et étaient formées, alors elles n'étaient pas tenues de l'utiliser pendant que nous déterminions ces premières étapes. Nous avons maintenu les mêmes processus en ce qui concerne la révision du travail, en veillant à ce qu'il y ait des rédacteurs humains à plusieurs niveaux qui examinent l'information avant qu'elle ne soit transmise aux députés par l'entremise des bleus ou qu'elle ne soit publiée.

L'équipe nous a dit que la technologie les aidait sur le plan ergonomique. Avant, les gens devaient taper le texte et ces mouvements répétitifs pouvaient causer des blessures. Cela n'arrive plus parce que la technologie se charge de cette première étape, et les membres du personnel peuvent se concentrer sur les tâches de plus grande valeur que sont la relecture et la révision. De façon générale, nos équipes ont également demandé plus de formation pour mieux comprendre la technologie et où elle pourrait aller, et les répercussions qu'elle pourrait avoir sur elles.

Matt Jeneroux: Pour ce qui est du niveau d'exactitude, vous n'avez pas constaté de différence.

Mme Natalie Foster: Le niveau d'exactitude est assez élevé parce que l'outil est entraîné à partir des archives historiques du hansard. Il est entraîné en fonction du nom des députés, du nom de leur circonscription et ce genre de choses. Il y a encore des erreurs, et nos collègues techniques participent toujours au raffinement et à l'entraînement du modèle, qui est hébergé dans nos locaux. Il fait partie de notre infrastructure et les données ne sortent pas de nos systèmes.

Matt Jeneroux: C'est intéressant. Y a-t-il d'autres exemples que le hansard?

Mme Natalie Foster: Cela s'applique au hansard et aux témoignages des comités également.

Matt Jeneroux: L'outil est aussi utilisé pour les témoignages devant le Comité. C'est intéressant.

Nous avons parlé des balises et des risques en réponse à la question de mon collègue. Voyez-vous beaucoup d'avantages généraux que les députés pourraient tirer de l'utilisation de cette technologie dans les bureaux de circonscription, par exemple? Nous traitons évidemment beaucoup de renseignements privés et sensibles, alors ce n'est pas seulement ici, à la Chambre des communes. Une grande partie de cette technologie pourrait être étendue à nos bureaux de circonscription.

Eric Janse: C'est une très bonne question. Vous avez raison de dire que les députés ont des rôles différents et que l'utilisation de l'intelligence artificielle doit être adaptée en conséquence.

Pour répondre à votre question, le travail dans les circonscriptions est associé au traitement d'une importante quantité de renseignements personnels. Je pense que, pour cette partie, la validation de principe qui est entreprise permet à l'outil d'intelligence artificielle d'accéder à des renseignements confidentiels, mais elle ne permet pas la divulgation de ces renseignements au public. Nous espérons que cela sera particulièrement utile pour les députés dans le cadre du traitement des dossiers.

Mme Natalie Foster: Les lignes directrices énoncent clairement qu'il ne faut pas inclure de renseignements personnels ou identifiables dans les outils publics. C'est très important. Les lignes directrices énoncent aussi d'autres mesures à suivre, mais c'est pourquoi nous travaillons à la validation de principe d'un outil interne où ces données pourraient être mieux protégées, rester dans nos locaux et être utilisées à des fins de productivité.

En ce qui concerne l'intelligence artificielle, il y a deux volets: l'innovation et le risque. Les députés doivent déterminer où ils se sentent à l'aise et où ils ont besoin de notre soutien pour les aider à prendre ces décisions.

Matt Jeneroux: Il me reste deux minutes, mais ce sera probablement ma dernière question.

À propos de l'article paru dans *The Economist* que vous avez mentionné, monsieur Janse, y a-t-il des signaux d'alerte que nous devrions surveiller, comme lorsqu'il s'agit de prononcer un discours à la Chambre des communes en utilisant l'intelligence artificielle? Nous avons vu dans le monde ce que je qualifierais d'exemples ridicules d'utilisation de l'intelligence artificielle par des parlementaires lors de discours qui incluaient, notamment, un avertissement.

Avez-vous peut-être étudié la question dans le cadre des travaux que le Comité a déjà menés? Auriez-vous des suggestions à nous faire dans le contexte de notre étude?

Eric Janse: En fin de compte, les députés sont toujours responsables des discours qu'ils prononcent, quelle que soit la manière dont ils ont été rédigés.

Conformément aux lignes directrices, nous vous conseillerions de tout vérifier une information trois fois plutôt qu'une avant de l'inclure dans votre discours. Vous avez raison. Nous avons tous entendu parler de cas, y compris dans des affaires judiciaires, où des personnes ont utilisé des renseignements ou des précédents qui, en fait, n'existaient pas, etc. C'est évidemment quelque chose qu'il faut éviter.

Madame Foster, avez-vous des conseils à donner à ce sujet?

Mme Natalie Foster: C'est sans aucun doute une question que nous souhaitons approfondir. Nous l'examinons actuellement, notamment dans le contexte des comités. Nous savons que le public soumet un volume important de communications et de mémoires. Nous présenterons donc une proposition au Comité de liaison afin qu'il examine comment il pourrait envisager la divulgation pour le public, en particulier.

En ce qui concerne les députés, je pense sincèrement qu'il vous appartient, à titre personnel et dans le cadre de vos responsabilités, de déterminer ce qui est approprié pour vous, votre caucus et l'électorat, afin de décider comment vous souhaitez, le cas échéant, communiquer l'information. Nous serions ravis de vous accompagner dans ces discussions.

● (1120)

Le président: Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Chers témoins, je vous remercie de votre présence. Je vous en suis très reconnaissante.

En premier lieu, j'aimerais vous entendre nous parler du projet pilote que vous menez avec Copilot. Je comprends que Copilot fait partie de la suite Office avec laquelle nous travaillons déjà, mais j'aimerais savoir quels sont les critères qui ont été utilisés pour décider de retenir Copilot comme outil d'intelligence artificielle dans le cadre de votre projet pilote.

Natalie Foster: Je vous remercie de la question. Je peux commencer à y répondre en premier et céder par la suite la parole à mon collègue M. Henry.

Tout d'abord, je veux juste mettre l'accent sur le fait que c'est une preuve de concept. Ce n'est donc qu'un début. Nous faisons des tests. Nous voulons tester des cas d'utilisation. Nous voulons tester les paramètres de sécurité d'information. Puisque l'outil de Microsoft était déjà dans notre système, nous trouvions facile de l'essayer en premier comme outil de test. Cela ne veut pas dire que c'est l'outil que nous allons privilégier à long terme.

Je cède maintenant la parole à M. Henry pour qu'il vous parle un peu des paramètres de sécurité.

Christopher Henry: Merci.

En effet, comme Mme Foster l'a dit, c'est vraiment parce que nous utilisons déjà les applications de Microsoft. Alors, c'est quelque chose que nous pouvons ajouter à nos applications. L'idée générale pour ce qui est des protections liées à Copilot, c'est que ça fait aussi partie de l'administration de notre plateforme de Microsoft. Nous avons donc la capacité de gérer quelques éléments avec les paramètres de Copilot. C'est donc un avantage de cette preuve de concept.

Comme Mme Foster l'a dit, c'est vraiment juste pour faire une évaluation et apprendre la façon dont cette technologie est utilisée dans notre travail ici.

Christine Normandin: Au-delà du projet, les députés sont libres de recourir à n'importe quelle plateforme. Est-ce qu'il y a des risques qui ont été identifiés avec l'utilisation d'autres plateformes, ce qui pourrait mener à recommander aux députés de ne pas les utiliser?

Natalie Foster: Je vais parler du côté stratégique, puis M. Henry pourra vous parler du côté technologique.

Nous avons sur Source une liste d'outils avec une codification par couleur. Le rouge signifie qu'on ne suggère pas l'outil. Le noir signifie qu'il est bloqué. Les autres outils sont en jaune. Ça veut dire qu'on peut l'utiliser, mais qu'il faut tenir compte des lignes directrices et des responsabilités, surtout en ce qui a trait aux types de données qu'on va entrer dans ces outils, parce que ces données ne sont pas protégées par nos systèmes.

Ça, ça change un peu. C'est ce que nous cherchons à changer avec une preuve de concept d'un outil génératif pour que nous soyons capables de vous offrir un service qui est protégé de façon à ce que vos données ne quittent pas notre système.

Nous avons fait un premier examen des outils qui se trouvent sur cette liste et qui sont disponibles pour vous à l'interne pour nous assurer qu'il est acceptable d'y entrer des données, mais seulement des données publiques.

Monsieur Henry, voulez-vous ajouter quelque chose?

Christopher Henry: Le problème, c'est que chaque personne doit connaître toutes les données qu'elle entre dans ces outils et voir si c'est acceptable selon les lignes directrices. Cependant, nous voulons un peu éviter d'avoir des lignes directrices qui obligent les usagers à prendre une décision à chaque utilisation. Alors, l'idée en général de la preuve de concept est d'avoir un élément de contrôle que nous pouvons ajouter pour protéger les usagers et les données.

Christine Normandin: Justement, en ce qui concerne les lignes directrice, je comprends que ce sont des recommandations. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut imposer aux députés. Cependant, j'aimerais entendre votre avis sur deux aspects.

Premièrement, est-ce qu'il y a, malgré tout, une forme de surveillance qui est faite de l'utilisation par les députés de différents outils d'intelligence artificielle?

Natalie Foster: Je peux commencer.

Oui, nous avons une équipe de cybersécurité qui regarde, à une certaine fréquence, chaque mois, toutes les quelques semaines, les outils qui sont utilisés sur notre infrastructure. Ça ne cible personne, ce sont des données vraiment générales. Je pense que l'équipe explore d'autres options pour creuser plus loin. Cependant, nous avons des rapports mensuels qui mentionnent les outils qui sont utilisés sur notre système, et nous pouvons tout de suite aller chercher des solutions ou, potentiellement, bloquer des outils qui ne sont pas aptes à être utilisés sur notre système.

Je pense que nous voulons aussi l'avis du Comité et des députés en général pour savoir ce qui doit être permissible ou non et pour savoir si nous devons prendre une approche beaucoup plus stricte ou si nous devons garder une approche qui est plus permissive.

● (1125)

Christine Normandin: Justement, c'est un peu ma prochaine question.

Est-ce qu'il y a eu une réflexion sur le fait d'imposer un cadre réglementaire plutôt que d'avoir seulement des lignes directrices?

Le cas échéant, est-ce que ce serait, par exemple, des lignes directrices, mais un véritable cadre réglementaire pour certains aspects plus délicats? Est-ce que ça fait partie de la réflexion?

Eric Janse: Ça fait un peu partie de la consultation avec les partis parce qu'il est sûr et certain qu'avant d'imposer quelque chose, nous voudrions avoir l'accord de tous les partis.

Mme Foster pourrait parler des consultations qui ont été faites jusqu'ici.

Natalie Foster: Nous fait des consultations à deux reprises, surtout avec les whips et les bureaux de recherche des partis, pour connaître vos opinions, vos demandes et vos besoins. C'est de là que vient notre preuve de concept de Copilot.

Cependant, je pense qu'il faut bien étudier la question pour savoir jusqu'où on veut aller. Je sais qu'il y a d'autres Parlements dans le monde où, si un outil n'a pas été vérifié par l'équipe de cybersécurité, on n'a pas le droit de l'utiliser. C'est une question de cybersécurité et de sécurité de données. Il y a d'autres Parlements qui vont prendre une approche par lignes directrices, une approche plus ouverte.

Nous cherchons vraiment à savoir ce que vous voulez. Je pense qu'il y a effectivement une question de sécurité. Nos équipes de cybersécurité vont nous dire quand une situation n'est pas acceptable, puis nous allons agir, c'est certain. Cependant, à part ça, nous cherchons aussi ce que vous voulez en matière d'appui de la part l'Administration de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Le président: Nous allons passer à Mme DeRidder, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Merci, monsieur le président.

J'ai deux ou trois questions d'ordre technique. Dans le contexte du développement de l'intelligence artificielle, et de la question de la propriété des données sous l'angle de la cybersécurité, pensez-vous que le Canada devrait envisager d'utiliser des logiciels canadiens, de même qu'un nuage canadien pour le stockage de certaines données liées aux travaux de la Chambre.

Eric Janse: Je pense que le stockage fait partie de l'entente.

Christopher Henry: Je vous remercie de la question.

Oui. En ce qui concerne la protection des données et ce qui peut être considéré comme la souveraineté des données dans ce contexte, ainsi que la manière dont nous pourrions approfondir la question, il est certain que, dans notre situation actuelle avec notre fournisseur, du point de vue de Copilot et de Microsoft, nous disposons d'ententes et de garanties de résidence des données dans le cadre de nos obligations contractuelles avec Microsoft pour le stockage des données. Concrètement, pour les députés et les membres de leur personnel, cela signifie que votre OneDrive, vos sites SharePoint et tous les aspects de votre travail au sein de la suite Microsoft bénéficient des protections liées à la résidence des données canadiennes.

Vous avez parlé des fabricants de logiciels canadiens. Techniquement, Microsoft n'est pas une entreprise canadienne dont le siège social est situé au Canada. À cet égard, dans le cadre de la validation de principe, nous nous penchons notamment sur des entreprises canadiennes actives dans le domaine de l'intelligence artificielle, afin d'examiner plus en détail comment nous pouvons aider les députés à s'assurer que tous les aspects de la protection de leur information et de leur utilisation sont pris en compte. Ces entreprises n'ont pas encore concrétisé d'offre, mais des travaux de planification sont en cours. Nous pouvons examiner plus en détail ce à quoi cela ressemblerait si nous devions proposer davantage de garanties, non seulement concernant la résidence, mais aussi ce que j'appellerais l'indépendance et peut-être certains aspects du contrôle de l'information.

Ce sont là des éléments que nous souhaitons examiner davantage. L'autre élément à prendre en compte concerne les capacités, car certaines de ces solutions pourraient certainement comporter des compromis pour ce qui est des fonctionnalités et de ce qu'elles pourraient offrir.

Kelly DeRidder: Merci beaucoup. Il est bon de savoir que des solutions canadiennes sont explorées, car nous savons qu'en ce qui concerne la résidence des données, il est très important que la propriété soit canadienne, que le siège social soit au Canada.

Vous avez parlé d'une entente avec Microsoft. Nous protège-t-elle contre la loi américaine, soit la CLOUD Act, la Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act?

Christopher Henry: Merci pour la question.

Bien que je ne sois en aucun cas un spécialiste des aspects juridiques de la CLOUD Act, d'un point de vue purement technique, pour ce qui est de l'utilisation par la Chambre des communes des technologies Microsoft et des données dans la plateforme, c'est-à-dire dans toutes ses applications, nos ententes contractuelles prévoient que Microsoft doit contacter le Président, le légiste et les différents responsables que nous avons désignés dans l'ensemble des conditions générales de nos contrats avec nos fournisseurs. Cela offre effectivement un bon niveau de protection.

En examinant plus en détail les aspects des risques liés à la CLOUD Act, certains éléments commencent à apparaître. Nous constatons qu'il pourrait y avoir des aspects juridiques qui exigeraient l'accès à l'information, par des ordonnances judiciaires émanant du sud de la frontière, sur lesquels nous ne serions peut-être pas en mesure d'intervenir pleinement, disons, avant que les ordonnances ne soient rendues. Il y a toujours la jurisprudence et divers aspects à examiner à mesure que ces éléments sont connus, mais la CLOUD Act comporte des risques à cet égard.

Pour compléter ma réponse, je dirais que nous ne savons certes pas tout sur les aspects juridiques, mais une partie de notre travail d'exploration d'autres solutions, comme recourir à une entreprise canadienne de technologie de l'intelligence artificielle, pourrait certainement consister à examiner comment les aspects de la CLOUD Act pourraient être minimisés lorsque nous utilisons la technologie par l'intermédiaire d'autres fournisseurs.

● (1130)

Kelly DeRidder: Merci pour votre transparence au sujet de la loi américaine, la CLOUD Act.

Je tiens à affirmer avec fierté que Kitchener est la capitale canadienne de l'innovation. Nous disposons de plusieurs options dans ma ville et des solutions sont en cours d'élaboration.

Mon temps de parole est-il écoulé?

Le président: Non, mais soyez très brève.

Kelly DeRidder: D'accord.

L'intelligence artificielle évolue très rapidement. Dans quels cas pensez-vous qu'elle puisse être utile pour l'organisation du travail et demeurer un outil à notre disposition qui nous permet de gagner en efficacité? Pour quels éléments pourrait-on l'utiliser à la Chambre principalement?

Le président: Veuillez répondre très rapidement.

Eric Janse: Je pense que Mme Foster en a mentionné quelques-uns plus tôt.

Je ne sais pas si vous souhaitez les répéter... ou s'il y en a d'autres que nous envisageons d'examiner.

Mme Natalie Foster: À l'heure actuelle, je pense que la productivité en général est un autre élément pour lequel nous pouvons réaliser des gains. Il s'agit notamment de la synthèse des documents publics, voire des réunions, ainsi que des premières ébauches de certains documents. Je pense toutefois qu'il est essentiel de préserver la responsabilisation et l'intervention humaine dans tout ce que nous entreprendrons.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Caley, vous disposez de cinq minutes.

Braeden Caley (North Vancouver—Capilano, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins d'aujourd'hui. Dans le cas de certains d'entre vous, c'est un retour et c'est un plaisir de vous revoir.

Pour changer légèrement de sujet, j'ai pensé qu'il pourrait être utile de parler un peu de la question de la responsabilisation et un peu plus des contacts entre le public et la Chambre des communes.

Avant de poser ma question à ce sujet, je tiens à vous féliciter pour le travail que vous avez accompli jusqu'à présent. De manière générale, l'infrastructure technologique de la Chambre des communes... Je suis un nouveau député et j'ai trouvé formidable de constater à quel point elle fait preuve de plus de créativité et semble plus ouverte aux nouveaux outils que bon nombre d'autres entités gouvernementales du pays. Sur le plan de la responsabilisation, je pense qu'il y a ici un grand potentiel et j'aurai peut-être le temps de revenir sur des éléments qui devraient nous préoccuper également.

Pensez à une certaine démocratisation de la capacité d'analyse, de l'analyse, qui relevait autrefois de groupes de réflexion ou de bureaux d'information bien financés. Aujourd'hui, grâce à des outils publics, un membre du grand public serait en mesure de compiler ses propres questions et réponses sur l'évolution au fil du temps des positions, des déclarations ou des votes d'un parti politique sur divers sujets.

D'après ce que vous avez pu constater, qu'est-ce qui vous enthousiasme, que ce soit dans ce qui a été rendu possible jusqu'à présent ou dans d'autres exemples internationaux, concernant les possibilités d'améliorer les choses sur le plan de la responsabilisation — ou de l'accessibilité à la Chambre pour le public — grâce à cette nouvelle technologie et à la rapidité avec laquelle elle se développe?

Eric Janse: C'est une très bonne question. Nous pourrions probablement y consacrer une demi-heure.

Très rapidement... Je pense que les outils d'intelligence artificielle donnent accès à toute l'information disponible, ou qu'ils facilitent l'accès à cette information. Selon moi, c'est déjà un avantage pour les Canadiens en général, en particulier pour ceux qui suivent de près les travaux parlementaires. Je sais également — car des spécialistes de la gestion de l'information aident les comités, les députés, etc. — que la Bibliothèque du Parlement examine comment elle peut utiliser l'intelligence artificielle pour l'aider à mieux vous servir et à le faire plus rapidement.

Avez-vous quelque chose à ajouter, madame Foster?

Mme Natalie Foster: Bien sûr, vous avez indiqué que la transparence et la responsabilisation sont des éléments fondamentaux du processus démocratique. Je pense effectivement qu'il est de notre devoir, en tant que représentants de cette institution qu'est la Chambre des communes, de veiller à ce que les données que nous produisons, que nous diffusons et que nous constituons ici... On peut penser aux données relatives aux votes, aux travaux parlementaires et aux interventions, c'est-à-dire aux propos tenus, à la Chambre et au sein des comités. Nous estimons en effet qu'il est de notre responsabilité de veiller à ce que ces renseignements soient mis à la disposition du public, autant que possible, par l'intermédiaire de données ouvertes, afin qu'il puisse s'en servir pour être mieux informé et les utiliser comme bon lui semble.

J'y vois un avenir possible pour nous: continuer dans cette voie afin que le public puisse accéder plus facilement à nos renseignements, de la manière qui lui convient le mieux.

Je ne sais pas si vous souhaitez ajouter quelque chose.

● (1135)

Christopher Henry: J'ajouterai simplement que nous recevons actuellement de nombreuses demandes sur nos sites Web publics, qui constituent aujourd'hui les principales vitrines permettant aux organisations, comme vous l'avez mentionné, d'accéder à nos données. Comme l'a souligné Mme Foster, les concepts de parlements ouverts et de données ouvertes, ainsi que les normes qui s'y rapportent, ne sont pas des éléments nouveaux. Cependant, à l'ère de l'intelligence artificielle, il est plus que jamais nécessaire de démocratiser les données afin que les entreprises et les intervenants puissent réutiliser l'information et en faire usage en rencontrant moins d'obstacles qu'aujourd'hui.

Braeden Caley: Y a-t-il actuellement des obstacles que vous passez au crible avec l'augmentation des demandes?

Christopher Henry: Tout à fait, oui. Il s'agit de trouver un équilibre entre... Lorsque, disons, des robots d'intelligence artificielle, si l'on veut, accèdent à nos sites Web, cela peut nuire à la performance des sites et à l'accès auxdits sites pour l'usage auquel ils sont destinés. C'est une impasse: nous essayons d'être ouverts et accessibles pour répondre aux besoins de tous les intervenants, tout en veillant à ce que la fenêtre sur l'information que nous offrons actuellement soit accessible. Il est certain que, comme l'a mentionné Mme Foster, l'un des points à examiner dans nos feuilles de route consiste à offrir un meilleur accès aux données proprement dites plutôt qu'à une couche de présentation des données destinées à être recueillies.

Braeden Caley: Les deux sont importants maintenant.

Ma prochaine question est un peu plus technique et elle rejoint les questions qu'ont posées quelques collègues.

Le projet pilote que vous menez avec Copilot correspond-il à la même initiative qui existe au sein de la fonction publique, ou s'agit-il de deux projets élaborés en parallèle? Y a-t-il des pratiques exemplaires liées à ces deux projets élaborés parallèlement — si j'interprète correctement ce hochement de tête — qui ont été mises en œuvre jusqu'à présent?

Christopher Henry: Je vais commencer, puis si Mme Foster souhaite ajouter quelque chose...

Je peux vous assurer que, conformément à la Loi sur le Parlement du Canada et compte tenu de l'indépendance de notre institution, le projet pilote sur Copilot s'inscrit dans le cadre de notre entente avec Microsoft à la Chambre des communes et de notre contrat distinct de celui des ministères et des organismes.

Cela dit, nous collaborons étroitement avec nos collègues des différents ministères, de même que d'instances législatives ailleurs dans le monde, afin de nous assurer que nous apprenons les uns des autres comment gérer le mieux possible ces outils et les configurer en tenant compte des risques et, bien sûr, des avantages pour nos clients.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Normandin.

Auparavant, compte tenu de l'heure, je pense que je vais accorder respectivement quatre minutes, six minutes et six minutes aux trois prochaines intervenantes. Cela nous amènera à...

On me lance un regard. Est-ce que cela vous convient? Très bien. Je pense que nous serons alors en bonne position pour passer au prochain groupe de témoins.

Madame Normandin, vous avez quatre minutes.

[*Français*]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Madame Foster, j'aimerais revenir sur le fait que vous avez mentionné qu'aucune information non publique ne peut être soumise à des outils d'intelligence artificielle. J'aimerais entendre vos commentaires sur ce que ça implique pour les employés de la Chambre. Par exemple, je comprends qu'il y a une interdiction formelle d'utiliser l'intelligence artificielle pour la rédaction des projets de loi, la traduction des projets de loi ou la transcription d'une séance de comité à huis clos, par exemple. Est-ce que c'est exact? Le cas échéant, comment est-ce qu'on peut s'assurer que c'est bien respecté?

Natalie Foster: Nous avons des lignes directrices pour nos employés aussi. Il y a des similarités avec les lignes directrices pour les députés. Alors, non, on ne peut pas soumettre de l'information privée à des outils publics.

Cela étant dit, pour la rédaction du hansard, mais aussi pour les témoignages de comités, c'est un outil protégé dans notre infrastructure. Alors, pour ça, nous avons la permission de soumettre les témoignages ou le hansard à ces systèmes, même à huis clos, parce que c'est protégé, c'est à l'intérieur de notre infrastructure.

Pour la traduction, ça passe toujours par notre partenaire, le Bureau de la traduction. Les outils d'intelligence artificielle ne sont pas utilisés pour traduire le hansard, les témoignages, les publications officielles ou les documents que vous recevez en comité, par exemple. Nous travaillons toujours avec ce partenaire.

Pour les projets de loi, nous avons quand même une équipe de légistes et d'avocats qui vous appuient dans ce travail. Ce sont eux qui travaillent sur ces projets, et il n'y a pas d'information soumise dans des outils publics.

● (1140)

Christine Normandin: Justement, puisque nous recevons les interprètes et le Bureau de la traduction un peu après, j'aimerais entendre vos commentaires sur une chose: est-ce qu'il y a certains aspects du travail de la Chambre pour lesquels il y a un recours à l'intelligence artificielle?

Un aspect qui me vient à l'esprit, par exemple, est celui des sous-titres utilisés sur ParlVU. Est-ce que l'intelligence artificielle est déjà utilisée? Si elle ne l'est pas — ou même si elle l'est —, est-ce qu'il y a des visées ou une intention d'y recourir éventuellement? Comment est-ce que ça s'articulerait?

Natalie Foster: Je peux commencer à répondre, puis M. Henry pourra ajouter quelque chose.

Les sous-titres à la Chambre et en comité sont fournis par notre partenaire, le Bureau de la traduction. Par conséquent, la question de l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle pour appuyer ce travail serait peut-être à poser au Bureau.

Comme je l'ai mentionné, le seul aspect pour lequel on se penche peut-être sur la question, c'est l'accessibilité. Pour des rencontres à huis clos, des rencontres privées, on pourrait peut-être utiliser l'intelligence artificielle pour fournir un sous-titrage. Ce ne serait pas pour remplacer l'expertise de nos partenaires; ce serait plutôt une mesure d'accessibilité pour les personnes qui participent à ces rencontres.

Christine Normandin: J'ai une dernière question qui est un peu plus technique. Dans les lignes directrices que vous avez fournies, il est recommandé de ne pas utiliser une adresse de la Chambre pour se créer un compte externe sur un outil d'intelligence artificielle. Or, pour Copilot, nous utilisons une adresse de la Chambre. J'aimerais entendre vos commentaires sur les raisons qui justifient ça. Pour quelles raisons est-ce acceptable pour Copilot, mais pas pour d'autres outils, par exemple?

Natalie Foster: Je demanderais à M. Henry de répondre à cette question.

Christopher Henry: Cette politique existait avant l'ère de l'intelligence artificielle. Pour l'usage d'un outil infonuagique, la règle est toujours de ne pas utiliser les comptes du Parlement. L'idée générale, c'est que notre identité parlementaire et les données associées à cette identité ne soient pas utilisées par des logiciels hors du Parlement. La différence entre Copilot et le pilote de Copilot, c'est vraiment l'aspect de notre contrôle de l'outil. Alors, en gérant les données dans cet outil, nous avons plus de possibilités de garantir et de voir comment les données sont utilisées et gérées par nos équipes ici, pour vous aider.

Christine Normandin: Merci.

[*Traduction*]

Le président: Merci.

Madame Block, vous disposez de six minutes.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à vous tous d'être ici aujourd'hui.

Je voudrais revenir sur certaines des questions posées par ma collègue, Mme DeRidder.

Monsieur Henry, vous avez fait une remarque que j'ai trouvée très intéressante lorsque nous parlions de la souveraineté canadienne, de la propriété canadienne et de la conservation de nos données à l'intérieur de nos frontières. Vous avez mentionné qu'il y avait des compromis à faire lorsque nous cherchons à garantir que nos données nous appartiennent, qu'elles sont hébergées ici et qu'elles sont souveraines. Seriez-vous disposé à nous expliquer en quoi pourraient consister certains de ces compromis?

Christopher Henry: Oui. Merci pour cette question. Je suis ravi d'y répondre.

Par compromis, dans ce contexte, j'entendais les capacités, les fonctionnalités et l'usage des outils dans la mesure où ils apportent une valeur ajoutée au travail. Évidemment, les risques, les possibilités ou la valeur sont des éléments que nous mettons constamment en balance lorsque nous examinons le risque lié à la souveraineté des données, qui renvoie à l'indépendance des données et à un élément de contrôle. En ce qui concerne certains éléments, les entreprises qui, disons, offrent ces avantages ne disposent peut-être pas de toutes les capacités avancées que proposent certaines entreprises de pointe.

C'est un peu ce que je voulais dire à propos des compromis. Cela vient d'un exemple au Parlement européen, où l'on a discuté de la souveraineté et du spectre de la souveraineté. On ne parle pas de quelque chose de binaire, mais d'un continuum. Si les intervenants recherchent un plus grand degré de souveraineté... Une observation a été formulée au Parlement européen. On a constaté des compromis en ce qui concerne les capacités dont on disposait auparavant avec certains des outils qui offraient peut-être moins de souveraineté.

Encore une fois, nous n'en sommes qu'aux prémices de notre exploration. C'est un sujet que nous souhaitons approfondir. C'est pourquoi nous effectuons de nombreuses validations de principe.

● (1145)

Kelly Block: Merci.

Je me pose la question suivante: comment instaurer la souveraineté numérique et protéger ses données alors qu'une poignée de multinationales conçoivent les technologies et créent les services?

Christopher Henry: Je vais aller au vif du sujet. Essentiellement, nous sommes en communication avec des entreprises au Canada avec lesquelles nous explorons plus en détail, comme je l'ai mentionné, la possibilité de commencer, en parallèle, des démonstrations de faisabilité afin de pouvoir évaluer ensemble les compromis à faire, tout en mettant en évidence les avantages du point de vue de la souveraineté.

Encore une fois, la souveraineté ne se résume pas simplement à l'emplacement des données ou à des entreprises détenues par des intérêts canadiens. C'est en fait la mesure dans laquelle le Parlement peut conserver une certaine indépendance à l'égard de ses renseignements et de ses données. Pouvons-nous donc considérer qu'il s'agit d'un objectif que nous pouvons réellement atteindre?

Kelly Block: Comme vous l'avez mentionné, l'Union européenne... Il existe certainement des pays dans le monde qui sont confrontés aux mêmes enjeux que nous alors que nous cherchons à déployer l'IA à plus grande échelle. Menons-nous des échanges avec d'autres démocraties aux vues similaires qui ont commencé à mettre en oeuvre les technologies de l'IA? Avons-nous entamé ces échanges? Y participons-nous? Jouons-nous un rôle de premier plan à cet égard?

Christopher Henry: À cet égard, notamment en ce qui concerne les risques liés à l'IA en général et la façon dont nous pouvons collaborer, le Groupe des cinq a récemment publié — il y a quelques mois — un appel à l'action concernant les risques qu'il observe en matière d'IA et les menaces connexes. C'est pourquoi ce comité arrive à point nommé pour participer aux conversations et échanger des renseignements afin de mieux comprendre et nous protéger tout en continuant d'utiliser l'IA de manière responsable.

Mme Natalie Foster: J'ajouterais également, si vous le permettez, que nous avons noué des partenariats avec d'autres assemblées législatives. Nous discutons avec d'autres assemblées législatives d'un point de vue des travaux parlementaires. Que font-elles? Que ne font-elles pas? Qu'est-ce qu'elles évitent? Nous échangeons tous très librement des lignes directrices, des leçons que nous avons tirées et des problèmes à éviter, ce qui nous permet également de renforcer cette communauté.

Kelly Block: Cela soulève une autre question intéressante. Jouons-nous un rôle de premier plan dans notre propre pays, avec les provinces et les assemblées législatives canadiennes?

Eric Janse: Nous entretenons d'excellentes relations avec toutes les assemblées législatives provinciales et territoriales. Il existe une association de greffiers. Il y a un groupe administratif. De plus, les sergents d'armes des différentes assemblées législatives disposent d'un réseau.

Dans ces réseaux, l'IA fait l'objet de nombreuses discussions, car il s'agit bien sûr d'un sujet extrêmement important. On discute beaucoup, si bien que personne ne réinvente la roue. On espère et on a l'intention de jouer un rôle de premier plan dans ce domaine compte tenu des ressources à notre disposition.

Kelly Block: Ma dernière question serait la suivante: y a-t-il d'autres parlements et d'autres gouvernements dans le monde qui se tournent vers le Canada ou lui demandent de l'aide afin de faire exactement ce que nous faisons?

Mme Natalie Foster: De façon générale, je dirais que les autres parlements de Westminster communiquent fréquemment avec nous. Nous échangeons nos lignes directrices et nous leur avons même fait part de certains aspects de notre stratégie, afin de pouvoir progresser ensemble et apprendre les uns des autres. Plus particulièrement, je dirais que le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont des partenaires clés, au-delà de nos partenaires provinciaux et territoriaux.

Nous entretenons également des liens avec d'autres parlements dans le monde. Certains vont de l'avant et conçoivent toutes sortes d'outils d'IA. Je dirais que la plupart d'entre eux sont dans la même situation que nous et s'efforcent de faire preuve de prudence et de trouver le juste équilibre entre le risque et l'innovation.

Le président: Je vous remercie.

Pour la dernière intervention, nous allons céder la parole à Mme Mingarelli pour six minutes, je vous prie.

[*Français*]

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

[*Traduction*]

Ma première question s'adresse à vous, monsieur Janse.

Comme nous en avons discuté aujourd'hui, bien sûr, le Parlement ne repose pas uniquement sur des règles et des informations, mais aussi sur le jugement, le débat et les relations humaines. Pour que l'IA inspire confiance aux personnes qu'elle sert, elle doit être fiable et vérifiable.

Comment pouvons-nous garantir une vérification adéquate des données transmises? Proviennent-elles d'une source humaine, de l'IA, ou des deux? Ensuite, comment tenir compte des hallucinations dans les données lorsque, essentiellement, l'IA invente des éléments et les présente comme étant réels? Nous croyons qu'ils sont réels, mais ce n'est pas le cas. C'est parfois très difficile à déterminer.

● (1150)

Eric Janse: Je vais peut-être commencer. Mes collègues pourront intervenir ensuite.

C'est une excellente question.

Mme Foster a mentionné les mémoires que les témoins soumettent au Comité. Il arrive parfois qu'un comité soit submergé par toutes sortes de mémoires lorsque les gens ont des opinions bien arrêtées sur une étude qu'il mène ou un projet de loi qu'il examine. De nos jours, une seule personne, depuis son sous-sol, peut envoyer entre 1 000 à 10 000 mémoires. Nous cherchons donc, tant d'un point de vue technique que du point de vue des lignes directrices, à déterminer comment maîtriser ce phénomène ou, à tout le moins, le signaler aux membres.

Une option serait d'insister pour que, dans le cadre du processus de soumission, les gens cochent une case pour indiquer que le texte a été généré en partie par l'IA, mais a toujours été vérifié par un humain avant qu'ils cliquent sur le bouton « envoyer » au comité. On pourrait peut-être demander à l'équipe technique d'examiner soigneusement tous les mémoires, si l'on constate une légère augmentation du nombre de mémoires, afin de déterminer, dans la mesure du possible, s'ils ont été générés par l'IA ou s'ils sont tous authentiques. Nous avons la possibilité d'apporter notre aide de cette manière.

Madame Foster, je ne sais pas si vous vouliez ajouter quelque chose.

Mme Natalie Foster: Oui, je pourrais peut-être juste faire d'autres remarques à ce sujet.

En ce qui concerne la responsabilité, le Royaume-Uni et l'Australie ont adopté l'approche de demander aux témoins de confirmer que les renseignements qu'ils fournissent leur appartiennent et qu'ils en sont responsables. C'est ainsi que ces parlements ont choisi de traiter cette question.

Nous présenterons une proposition au Comité de liaison, mais nous le rassurons que nous n'avons constaté aucun cas d'abus ou de mémoires préoccupants. Nos excellentes équipes de greffiers et d'analystes sont toujours là pour soutenir le Comité en cas de préoccupations.

Giovanna Mingarelli: C'est formidable. Merci.

Cela répond en partie à ma prochaine question, à savoir comment vous assurez-vous que seuls des contenus vérifiés se trouvent dans les réponses?

Nous adopterions les modèles utilisés au Royaume-Uni et en Australie.

Mme Natalie Foster: Je pense que c'est un sujet que nous aimerions soumettre à l'examen du Comité de liaison. Je pense que la question à poser aux membres est la suivante: que devez-vous savoir pour garantir que les mémoires que vous examinez sont appropriés? Il reviendrait aux membres de nous dire ce dont ils ont besoin. Nous nous ferions alors un plaisir de leur apporter notre soutien.

Notre formulaire de soumission des mémoires en ligne comporte également un CAPTCHA, qui permet de cocher la case « Je suis un humain » lorsque vous envoyez ces renseignements. Cela permet notamment d'éviter les abus commis par des robots. Nous sommes également dotés de mesures de protection du processus. Ces mesures de protection s'appliquent à notre processus de pétition en ligne, qui constitue également l'un de nos principaux canaux d'interaction avec le public en matière d'outils parlementaires.

Giovanna Mingarelli: Merci.

Par conséquent, le CAPTCHA, le mécanisme de vérification de la personne peut être utile, mais il présente ses propres limites car il ne vérifie pas l'identité de la personne. Il pourrait s'agir d'un polluposteur, assis dans son sous-sol pendant 10 heures, qui envoie tout ce que bon lui semble pour toutes sortes de raisons et clique sur le bouton « Je suis un humain » du CAPTCHA.

A-t-on réfléchi à la manière de vérifier l'identité de la personne qui publie du contenu, de sorte que, en cas de déclarations abusives ou de contenu douteux — notamment du contenu découlant d'une ingérence étrangère —, il soit possible de remonter jusqu'à son auteur en retraçant les adresses IP ou en utilisant d'autres moyens, tout en préservant la vie privée? Comment tenons-nous compte de cet aspect?

Mme Natalie Foster: Nous avons discuté avec nos collègues de l'équipe technique de certaines de ces mesures de protection. M. Henry peut peut-être nous en dire plus à ce sujet. Je pense qu'il serait très difficile de détecter si un contenu est généré par l'IA, mais des mesures de protection et d'autres dispositifs pourraient être mis en place pour déterminer si une même personne, par exemple, soumettrait plusieurs mémoires à partir d'une adresse IP similaire ou dans un laps de temps très court. Nous serions en mesure d'appliquer certains de ces contrôles techniques.

Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose.

Christopher Henry: Ce sont là d'excellentes questions.

La réponse simple est que nous ne disposons pas de tous les outils spécialisés et des capacités nécessaires pour détecter le contenu généré par l'intelligence artificielle qui est soumis à la Chambre. Par conséquent, tout comme nous demandons aux parties prenantes de cocher une case, de notre côté également, lorsque nous recevons des mémoires et des renseignements du public... Nous pourrions fournir à notre personnel des outils pour examiner et, peut-être, faciliter la détection; or, en fin de compte, nous nous servons de notre jugement humain pour évaluer la correspondance que nous recevons. Puis, nous intervenons au besoin: nous pouvons communiquer avec les auteurs ou la personne qui nous a écrit de son sous-sol pour leur dire que nous ne pouvons pas accepter les documents envoyés.

Mais, non, nous ne cherchons pas, par exemple, à localiser les personnes qui nous envoient des mémoires. Cependant, notre personnel administratif fait certainement tout son possible, avec ses capacités « humaines », pour détecter l'intelligence artificielle et veiller à l'intégrité de la correspondance.

● (1155)

Le président: Merci beaucoup.

Je remercie les témoins, et je remercie les nombreux témoins potentiels qui se trouvaient derrière eux.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes pour accueillir le prochain groupe de témoins.

● (1155)

(Pause)

● (1200)

Le président: Bon retour à tous.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins. Nous accueillons les représentantes de l'Association internationale des interprètes de conférence, ou AIIC, pour la région du Canada: la présidente, Alionka Skup; et Marina Mistral, qui est interprète de conférence et membre du comité scientifique de l'AIIC. Nous recevons également Franklin De Vrieze, chef de secteur pour la responsabilisation de la Westminster Foundation for Democracy.

Nous allons d'abord écouter les témoins qui sont dans la salle. Nous donnerons ensuite la parole à notre témoin en ligne.

Vous disposez de cinq minutes. La parole est à vous.

[*Français*]

Alionka Skup (présidente, Association internationale des interprètes de conférence - Région Canada): Bonjour.

Au nom de l'Association internationale des interprètes de conférence - Région Canada, ou AIIC-Canada, j'aimerais vous remercier de cette invitation. J'aimerais également reconnaître que nous nous réunissons aujourd'hui sur les territoires souverains et non cédés du peuple anishinabe algonquin.

AIIC-Canada couvre la région canadienne de l'AIIC et représente 3 000 membres partout au pays. Plusieurs interprètes travaillent pour les plus hautes instances mondiales.

Aujourd'hui, nous sommes ici pour vous parler de l'intelligence artificielle et de l'interprétation. Mme Marina Mistral est notre spécialiste pour vous parler du sujet.

● (1205)

Marina Mistral (interprète de conférence et membre du Comité scientifique de l'Association internationale des interprètes de conférence - Région Canada): Monsieur le président, membres du Comité, bonjour. Je vous remercie de votre invitation à participer à cette étude.

Je m'appelle Marina Mistral, je suis interprète parlementaire accréditée. Je salue les excellentes collègues en cabine, avec qui j'ai déjà partagé la cabine par le passé. Ma formation d'ingénieure et mon intérêt pour la technologie m'ont amenée à faire partie du nouveau comité scientifique de l'Association internationale des interprètes de conférence, qui se penche notamment sur la question de l'intelligence artificielle en interprétation.

L'intelligence artificielle est sans contredit un outil très puissant pour les interprètes, mais nous pensons que lui confier le micro comporte des risques de désinformation, de dégradation du bilinguisme au Canada, de rupture du discours démocratique et de vulnérabilité accrue de nos institutions.

Tout d'abord, le recours à l'interprétation de la machine comporte des risques techniques dont d'autres experts vous ont déjà parlé dans le cadre de cette étude. Des pannes, ou même des arrêts pour maintenance du système, pourraient mettre en péril la continuité des droits linguistiques de la population. Une intrusion pourrait rendre public tout ce qu'il se passe ici, derrière des portes closes. La friction administrative pourrait empêcher une mise à jour terminologique suffisamment fréquente pour suivre le rythme de l'actualité.

[*Traduction*]

Le plus grand risque lié à l'intelligence artificielle dans l'exercice de l'interprétation réside dans le fait que l'intelligence artificielle n'est pas réellement intelligente. Il s'agit d'une boîte noire s'appuyant sur des tendances statistiques qui peut sembler humaine, mais qui ne réfléchit pas. On ne peut donc pas compter sur elle pour prendre le type de décisions que les interprètes prennent constamment pour communiquer efficacement. Je vais vous donner quelques exemples.

Pour déterminer le sens d'un message, nous, les interprètes, faisons la distinction entre, d'une part, les éléments d'information et, d'autre part, le remplissage et les mots sans importance. Nous saisissons le sens des phrases inachevées et du non-dit. Lorsqu'un homophone est employé, nous savons à quel sens il renvoie. Nous pouvons suivre le raisonnement d'un orateur et nous servir d'intonations pour faciliter la compréhension du message. Nous comprenons et transmettons le ton, l'ironie, l'humour et les références culturelles des intervenants.

Sur le plan pratique, nous ajustons notre rythme ou reformulons le message lors de l'interprétation de l'anglais vers le français, qui nécessite plus de mots pour rendre le même sens. Nous comprenons les accents régionaux, les dialectes et les noms propres. Contrairement à l'intelligence artificielle, nous remarquons nos erreurs et pouvons donc les corriger. Nous signalons les problèmes techniques lorsqu'ils surviennent et nous vous avisons lorsque votre microphone est éteint. Toutes ces décisions rendent la communication fiable et efficace et nécessitent un véritable raisonnement, ce dont l'intelligence artificielle est incapable par nature et qu'elle ne sera probablement pas en mesure de faire dans un avenir prévisible.

Nous croyons que l'intelligence artificielle ne devrait jamais jouer le rôle d'interprète, car personne ne mérite une interprétation de la qualité fournie par l'intelligence artificielle. Une interprétation à laquelle on ne peut pas faire confiance entraîne de graves répercussions et des risques pour la réputation. Le risque que l'information destinée au public soit déformée de façons inattendues pourrait affaiblir le dialogue au cœur de notre démocratie.

Quand les députés ne peuvent pas faire confiance à ce qu'ils entendent, ils ne peuvent pas avoir confiance qu'ils sont entendus. Dans ces conditions, comment peuvent-ils représenter leurs électeurs? Si les électeurs francophones, qui forment une minorité linguistique, sont contraints de choisir entre quitter la conversation ou la tenir en anglais, ils ne peuvent pas y participer en bonne et due forme, et certainement pas d'égal à égal. C'est une violation de leurs droits.

[*Français*]

Afin de cultiver la confiance des Canadiens vis-à-vis de l'utilisation de l'intelligence artificielle et de servir d'exemple au reste du monde, le Canada doit promouvoir une utilisation responsable de ces outils, c'est-à-dire seulement dans des contextes où leur produit est vérifiable. En ce sens, si on compare la traduction et l'interprétation, on peut tout à fait réviser une traduction faite par la machine pour en faire un document final de qualité. Il s'agit donc d'un usage possible.

Dans le cas de l'interprétation, il serait physiquement impossible d'écouter deux flux audio en simultané et de faire des corrections en temps réel, en plus de demander autant de ressources humaines.

Même si l'intelligence artificielle n'est pas adaptée au processus dynamique de l'interprétation, elle peut servir de précieuse alliée aux interprètes. À l'étape de la préparation, ces outils nous permettent aujourd'hui de traduire et de résumer des textes, de consulter rapidement une variété de sources et de générer des glossaires sur des sujets que nous sommes parfois appelés à maîtriser en moins d'une heure. Des outils d'intelligence artificielle pourraient aussi aider à créer rapidement des horaires fiables et fournir à chaque comité l'équipe la mieux adaptée, tout en respectant les nombreuses contraintes qui donnent actuellement bien des maux de tête à l'équipe de coordination.

● (1210)

Nous croyons que le Canada devrait adopter ces bonnes pratiques pour l'usage de l'intelligence artificielle et offrir de la formation et du soutien pour l'utilisation responsable de ce genre d'outils aux employés et aux fournisseurs, tout en continuant d'être à leur écoute à mesure que la technologie évolue.

Nous serons maintenant ravies de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Avant de passer aux questions, nous allons écouter M. De Vrieze, qui dispose de cinq minutes.

Franklin De Vrieze (chef de secteur, responsabilisation, Westminster Foundation for Democracy): Bonjour. Je comparais devant vous depuis Londres.

Je m'appelle Franklin De Vrieze.

Merci beaucoup de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. C'est un réel plaisir de me joindre à vous.

Je parle au nom de la Westminster Foundation for Democracy. En guise de contexte, je dirai que la WFD est l'organisme public britannique de soutien international à la démocratie. Nous formons un organisme indépendant rattaché au FCDO, le Foreign, Commonwealth and Development Office, et notre mandat est de soutenir la démocratie partout dans le monde. Nous comptons une trentaine de bureaux dans le monde, où nous travaillons avec les parlements nationaux et infranationaux de ces pays sur une grande variété de thèmes et de sujets touchant la démocratisation.

Par rapport au sujet à l'étude aujourd'hui, nous nous concentrons sur trois thèmes: la numérisation des parlements, l'arrivée de l'intelligence artificielle dans les parlements et la cybersécurité. Bien entendu, ces trois thèmes sont interreliés, mais ils sont quand même très distincts.

J'aimerais dire quelques mots pour commencer. D'après nos observations dans le cadre de notre coopération avec de très nombreux parlements, pourquoi les parlements envisagent-ils d'utiliser des outils fondés sur l'intelligence artificielle? Ils s'attendent, bien sûr, à améliorer l'efficacité, la transparence, la participation du public, l'accessibilité, notamment, mais ils ont aussi des attentes beaucoup plus poussées. Par exemple, les parlements espèrent pouvoir se servir de l'analyse prédictive ou améliorer la rédaction législative. Évidemment, ce sont des questions beaucoup plus délicates.

Nous avons également observé ce que nous appelons le problème du décalage, à savoir l'écart croissant entre la vitesse des changements technologiques et la vitesse du milieu politique et de ses prises de décisions. Le décalage s'amplifie, et il est de plus en plus difficile pour les institutions politiques de suivre le rythme des changements technologiques.

Au sein des parlements en particulier, ce problème se répercute en trois temps. Nous constatons un décalage externe entre les parlements, le secteur privé et la société, mais souvent — et je pense que c'est un fait important dans le contexte qui nous occupe —, il y a un décalage entre les différentes branches de l'État. Dans bon nombre de pays, les parlements accusent du retard par rapport à la vitesse à laquelle les gouvernements ou les organismes exécutifs intègrent l'intelligence artificielle dans leurs activités. Par conséquent, les organismes exécutifs, les services publics et les ministères de bien des pays disposent d'une pléthore de données — données que les parlements n'ont évidemment pas à leur disposition, même s'ils sont censés exercer des fonctions de surveillance et de contrôle.

Je pense que la domination de l'exécutif par rapport à l'intelligence artificielle — ou en cette ère marquée par l'arrivée de l'intelligence artificielle — est un problème qui s'accentue dans de nombreux pays.

Comme vous venez d'en discuter, l'intelligence artificielle fait son entrée dans les parlements sous diverses formes. La forme la plus évidente s'installe au niveau administratif, pour la transcription, la traduction, la classification des documents et les résumés. La forme la plus avancée et la plus délicate, comme je l'ai mentionné, sert à analyser les amendements, à vérifier la cohérence du cadre juridique et à récupérer de l'information.

Quelques exemples intéressants illustrent bien cette tendance, notamment le Parlement italien, qui a mené un projet pilote pour étudier la vérification de la conformité des amendements appuyée par l'intelligence artificielle. L'Assemblée nationale française, pour sa part, a créé des outils pour modéliser les répercussions fiscales et sociales des lois ainsi que pour comparer les projets de loi avec les lois existantes.

L'arrivée de l'intelligence artificielle dans les parlements donne lieu à d'innombrables possibilités, mais aussi à certains risques, qui ont déjà été abordés dans vos discussions précédentes. Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui dans ma brève introduction.

Je vous remercie encore une fois. Je suis impatient de discuter avec vous.

● (1215)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à la période de questions. Nous allons d'abord écouter M. Calkins, qui dispose de six minutes.

Blaine Calkins: Merci, monsieur le président.

Je vais commencer par vous, monsieur De Vrieze. Merci de vous joindre à nous. Je ne sais pas quelle heure il est dans votre fuseau horaire, mais je suis sûr que vous préféreriez être ailleurs. Je vous remercie d'être parmi nous, au Comité, aujourd'hui.

J'ai une question à vous poser parce que vous avez abordé un sujet auquel je pense beaucoup par rapport à l'intelligence artificielle. Je ne pense pas que, à ce jour, nous ayons eu une discussion digne de ce nom à ce sujet.

Ici, au Canada, le processus législatif prend de trois à neuf mois pour un projet de loi ordinaire. C'est la durée à partir du moment où il est présenté en première lecture. Il fait ensuite l'objet d'un débat sain et rigoureux en deuxième lecture, et, s'il est adopté à cette étape, il est renvoyé en comité. Le Comité prend ensuite jusqu'à deux ou trois mois pour délibérer sur le projet de loi, y apporter ses amendements, le renvoyer à la Chambre des communes — comme nous adhérons au système de gouvernement britannique, bien entendu — et en débattre davantage en troisième lecture, juste à temps pour l'envoyer au Sénat, où le même processus se répétera. Si aucun changement n'y est apporté, le projet de loi reçoit la sanction royale de la gouverneure générale au nom de Sa Majesté le roi.

Tout cela prend des mois. À quelle vitesse l'intelligence artificielle évolue-t-elle en trois à neuf mois? C'est le temps qu'il nous faut pour adopter un projet de loi.

Franklin De Vrieze: C'est une question très précise, mais c'est aussi une question à laquelle il y a très peu de réponses simples à donner, parce qu'elle ne s'applique pas seulement au fonctionnement du Parlement, mais aussi au fonctionnement des services publics en général.

Vous avez décrit un processus durant de six à neuf mois. Dans le processus législatif, le fonctionnement de l'intelligence artificielle est optimal lorsque son rôle est très ciblé, par exemple pour examiner la cohérence d'un texte et les références, ou pour comparer les lois ou les amendements avec les lois existantes. Je pense que l'intelligence artificielle peut également s'avérer utile lorsqu'elle fournit des renseignements de base sur l'incidence ex ante d'une loi en fonction des sources disponibles.

En ce qui concerne l'évaluation de l'incidence à proprement parler, l'expérience française montre que la vérification humaine et la vérification croisée sont très importantes. Voilà pourquoi je dis que l'intelligence artificielle ne fournit pas d'analyse des répercussions; elle fournit plutôt une ébauche ou une base pour les évaluer.

Dans le processus législatif, il est particulièrement aisé d'utiliser l'intelligence artificielle pour uniformiser la terminologie; potentiellement pour aider à traduire les textes; et aussi, je dirais, pour relever les lacunes normatives. Bien sûr, aucune lacune normative n'est voulue, alors l'intelligence artificielle recherche les lacunes normatives fortuites et parfois des conséquences imprévues ou, plus précisément, des conséquences pour des groupes précis de la société qui pourraient être négligés ou ne pas être évalués fidèlement. Voilà des fonctions liées à l'analyse prédictive pour lesquelles les outils d'intelligence artificielle sont mis à l'essai et explorés.

Je ne pense pas que nous soyons parvenus au stade, dans cette sphère, où notre système et notre ensemble de lignes directrices sont fiables. Je pense que, sans conteste, nous en sommes encore à l'étape des essais. Les projets pilotes et l'expérimentation sont de bonnes choses, mais ils ne représentent pas une transformation. Nous ne sommes pas encore au stade où le processus législatif comme tel sera transformé. Nous cherchons toujours des moyens de l'améliorer avec l'aide de ces divers outils d'intelligence artificielle.

Je suis sûr que vous avez déjà entendu cette comparaison, avec laquelle je vais conclure ma réponse à la question. Les outils d'intelligence artificielle s'apparentent à un stagiaire. Nous aimons tous les stagiaires. Ils font un très bon travail s'ils sont bien formés, s'ils ont eu le temps de se familiariser avec différents enjeux et si la surveillance et la supervision de leur rôle sont adéquates. Il en va de même pour le rôle des outils d'intelligence artificielle. En ce sens, j'appelle à la prudence pour le recours à l'intelligence artificielle dans le processus législatif, mais pour diverses autres tâches — comme les communications, l'administration et la mobilisation des citoyens —, je pense qu'elle peut être utile.

● (1220)

Blaine Calkins: J'en conviens. Je crois cependant — même si tous les parlements, tous les pays, essaient d'adopter des lois neutres sur le plan technologique pour la gouvernance — que la croissance et l'évolution rapides de l'intelligence artificielle représentent des problèmes avec lesquels notre Parlement, et de nombreux autres, devront composer. Nos parlements et nos démocraties doivent être suffisamment agiles pour réagir à des changements soudains et inattendus quant à l'orientation que l'intelligence artificielle pourrait faire prendre à nos sociétés.

Quoi qu'il en soit, je suis également préoccupé par l'échange de renseignements avec la population. Lors d'une réunion précédente du Comité, des témoins nous ont dit que, au cours d'une récente élection infranationale provinciale au Canada, environ 48 % — je crois — des renseignements recueillis et recherchés étaient attribués à un site Web généré par l'intelligence artificielle par un amateur de politique.

Que devrait faire notre Parlement pour s'assurer que l'intelligence artificielle s'appuie bel et bien sur des renseignements vérifiés, factuels et véridiques pour communiquer ce qui se passe réellement dans notre démocratie, à l'échelon fédéral, au Canada?

Le président: La question était très longue, mais la réponse devra être très brève. Je suis désolé.

Franklin De Vrieze: Merci beaucoup. C'est une question importante.

Je dirais que le rôle du Parlement en tant qu'institution — pas le rôle de chaque député, mais le rôle de l'institution parlementaire — pour la communication avec les citoyens peut être facilité par certains outils d'intelligence artificielle précis, comme un robot conversationnel alimenté par l'intelligence artificielle sur le site Web du Parlement. Le plus important, bien sûr, c'est que les renseignements inclus dans ce robot conversationnel répondant aux demandes de renseignements des citoyens doivent être entièrement tirés du Parlement, et non de sources que le robot conversationnel fouillera sur Internet, car il pourrait alors fabuler. Les robots utilisés pour communiquer avec les citoyens peuvent être utiles si la source d'information est clairement balisée.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à Mme Brière, qui dispose de six minutes.

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous nos témoins.

[*Français*]

Je vous remercie beaucoup de vos remarques.

Madame Mistral, vous avez mentionné le fait que l'intelligence artificielle est un outil très puissant pour les interprètes. J'imagine que vous l'utilisez pour certaines tâches. Pouvez-vous nous donner des exemples concrets d'utilisations qui ne compromettent pas la qualité de votre service? Je pense, entre autres, à la recherche de mots dans un secteur précis ou à la prise de notes.

Marina Mistral: Ici, au Parlement, nous utilisons beaucoup l'intelligence artificielle, parce que nous sommes dans un contexte où nous avons souvent à nous préparer très rapidement pour les comités et les rencontres. Parfois, nous avons seulement quelques minutes.

Maintenant, il est possible d'utiliser des versions confidentielles, donc payantes, de l'intelligence artificielle. Elles nous permettent de poser des questions terminologiques. Par exemple, je travaillais sur un comité — je crois que c'était le Comité permanent des pêches et des océans — pour lequel il fallait que je me constitue très rapidement une base terminologique sur une sorte de poisson et sur la pêche au crabe. C'était donc très spécifique à une situation donnée.

Il est possible de poser des questions et de constituer des glossaires, mais, ensuite, il est très important de vérifier ces glossaires à l'aide des ressources officielles du gouvernement du Canada et de consulter des études déjà effectuées par le gouvernement pour nous assurer que nous utilisons vraiment la terminologie canadienne. Ça, c'est vraiment important. Souvent, les acronymes peuvent être un problème, alors il faut les vérifier. Il faut vérifier les façons régionales de dire des choses, parce que l'intelligence artificielle a quand même tendance à se baser, pour le français, sur du contenu français européen. Donc, ça, c'est un exemple.

Ensuite, dans certains cas, il est possible d'utiliser la transcription, mais, encore une fois, il est important de vraiment vérifier ce que nous sommes en train de lire.

Ma collègue peut ajouter des exemples d'utilisations, mais, finalement, je dirais que nous pouvons faire de l'extraction terminologique avec l'intelligence artificielle. Ça peut être très intéressant, si nous avons deux textes déjà traduits par les services de traduction d'ici. Donc, il est possible d'extraire des termes très fréquents ou des termes techniques.

C'est la façon dont nous nous servons normalement de l'intelligence artificielle. Nous nous en servons aussi parfois pour résumer un sujet. Si nous fournissons du matériel ou des documents, notamment, nous pouvons demander un résumé que, encore une fois, nous pouvons vérifier avec notre intelligence humaine.

● (1225)

L'hon. Élisabeth Brière: Pour vous faire rire un peu, je vous dirais que, dans le cadre de mes fonctions précédentes, j'avais obtenu une traduction faite par l'intelligence artificielle. La traduction de « *legal seal* » avait été « phoque légal ».

Il y a un autre point qui m'interpelle énormément. Vous avez parlé de dégradation du bilinguisme. J'aimerais vous entendre parler un peu plus longuement de cette question. Est-ce que vous pensez que la qualité de l'interprétation pourrait être inégale entre le français et l'anglais? De plus, nous savons que, dans les tribunes, il y a les langues autochtones. Donc, j'aimerais entendre vos commentaires sur ces deux aspects.

Marina Mistral: C'est une excellente question. J'aimerais faire une citation, parce que je n'ai pas eu le temps de le faire dans mes remarques d'introduction. Je vais pouvoir vous envoyer les sources.

La question a déjà été examinée par l'Organisation mondiale de la santé, une agence de l'Organisation des Nations unies, qui a évalué la qualité de l'intelligence artificielle dans le domaine de l'interprétation avec l'aide d'une équipe de professeurs de Genève. Seulement 1 discours sur 90 a obtenu la note de passage. Tous les discours présentaient l'un ou l'autre des risques réputationnels, parce que l'intelligence artificielle n'arrivait pas souvent à déceler les noms propres, les noms de pays ou les noms de personnes, et elle faisait des erreurs de genre et des choses vraiment répréhensibles.

Le français, comme langue source, a obtenu la note la plus basse, à 36 %. C'est intéressant, parce que les interprétations vers l'anglais ont impliqué le plus grand nombre de risques réputationnels. De plus, c'était combiné à un délai de plus de 30 secondes dans l'interprétation. Il y avait vraiment des problèmes par rapport à des chiffres et des informations techniques.

Donc, je pense qu'en ce moment, la qualité de cette technologie n'est pas du tout suffisante pour soutenir la démocratie canadienne, surtout sachant que les francophones ici sont minoritaires. C'est la même chose pour les Autochtones, évidemment. On sait aussi qu'au Canada, nous avons une francophonie très riche, qui s'étend de l'Atlantique au Manitoba, en passant, bien sûr, par le Québec, avec les accents et les terminologies régionales qui s'imposent.

D'ailleurs, vous pouvez déjà voir ça à Moncton. Vous avez peut-être entendu que l'interprète de conférence de la Ville est parti à la retraite, et que cette dernière a dû utiliser le plus grand fournisseur d'interprétation d'intelligence artificielle. Vous pouvez aller écouter l'interprétation; c'est un désastre total. La Ville va engager un interprète dès que possible. En plus d'un délai qui s'étire jusqu'à une minute, la machine est essentiellement incapable de comprendre ce qui se dit en français et en anglais. Souvent, elle fait des erreurs très comiques, qui posent certainement un risque réputationnel.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Normandin, la parole est à vous pour six minutes.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Mesdames Skup et Mistral, je vais continuer sur deux des angles dont vous étiez en train de parler.

D'abord, comme vous l'avez mentionné, il y a la question de la pénurie d'interprètes, notamment à Moncton. Est-ce que ça enverrait un mauvais signal si des Parlements commençaient à recourir à l'intelligence artificielle pour le recrutement et la formation des interprètes, qui restent cruciaux? Est-ce qu'il y a déjà de mauvais signaux qui sont envoyés? À votre avis, est-ce que ça en ajouterait un qui nous causerait bien des maux de tête à l'avenir?

● (1230)

Alionka Skup: Je pense qu'il y a déjà une inquiétude chez des jeunes qui s'intéressent au domaine langagier, et qui ne veulent pas se lancer dans ce domaine, parce qu'on dit tellement que l'intelligence artificielle va remplacer les interprètes et les traducteurs. Donc, il y a déjà ce risque.

Nous voyons déjà certaines institutions, même internationales comme l'Organisation des États américains, faire des tests avec l'intelligence artificielle. Les résultats se sont avérés désastreux, en particulier pour le français, encore une fois. Il semble y avoir moins d'entraînements de l'intelligence artificielle avec le français.

Donc, ça envoie un message certainement épeurant pour les personnes intéressées à entrer dans le domaine. Ça accentue davantage la pénurie déjà existante au lieu d'être une solution, comme on essaie de nous le vendre.

Christine Normandin: Pour ce qui est de la question des délais dans un contexte où, comme ici, le temps de parole est crucial — parfois, nous avons deux minutes et demie pour poser une question —, s'il y a un délai d'une minute pour l'interprétation, nous pouvons perdre le début d'une phrase et, ensuite, quand ça passe à une autre langue, nous pouvons perdre la suite. Nous pourrions carrément perdre la moitié d'une intervention à cause de mauvais délais d'interprétation.

Je veux juste vous entendre le redire: quelle est la plus-value d'un interprète, qui va être capable de jongler avec la longueur des phrases, sachant qu'il y a des délais à respecter pour nous permettre de tout capter?

Marina Mistral: Le délai est occasionné par la nature même de l'interprétation par la machine, qui, en ce moment et probablement dans un avenir de court à moyen terme, passe d'abord par une transcription, dans laquelle il y a déjà des erreurs possibles, surtout pour des langues qui ne sont pas l'anglais. Ensuite, il y a une traduction par la machine qui se fait, et la machine va lire le nouveau texte. Donc, tout ceci occasionne un délai, dépend de la technologie, et est vulnérable à des attaques.

Évidemment, pour la formation des interprètes ici, au Parlement, nous avons l'examen le plus exigeant du pays pour que nous puissions suivre la conversation. Notre délai ne dépasse pas les cinq secondes, vraiment dans le pire des cas. Souvent, nous sommes capables de synthétiser les propos, et nous sommes capables de reformuler. Nous avons été formés, et notre expérience nous permet de rendre un sens à ce que disent les gens, au lieu de simplement traduire des mots. C'est vraiment important, parce que vous êtes des personnes pensantes qui communiquez des idées, et nous sommes aussi des personnes pensantes qui communiquons vos idées, parce que nous vous comprenons.

Christine Normandin: Vous avez parlé de différents aspects. Les interprètes sont capables d'aller chercher les expressions, l'intonation et les différences culturelles. J'aimerais entendre vos commentaires là-dessus. Est-ce qu'il y a quelque chose qui se fait sur le non-verbal? Quand des interprètes nous regardent, est-ce qu'une partie de l'information peut être également captée par le non-verbal, ce qui serait absolument impossible à faire pour une intelligence artificielle?

Alionka Skup: Il est sûr que c'est une des choses que nous utilisons. Comme tout le monde, quand nous parlons avec une personne, nous réagissons au non-verbal. Il y a des aspects que nous comprenons également en tant qu'interprètes, en tant qu'humains capables de faire ça. Il est évident que, pour l'intelligence artificielle, c'est de l'information qui lui est absolument inaccessible. Ça prend vraiment la compréhension humaine de l'humain pour pouvoir suivre le non-verbal, c'est sûr à 100 %.

Christine Normandin: Vous avez parlé d'expériences catastrophiques dans certains endroits, notamment à Moncton. À votre connaissance, est-ce qu'il y a des Parlements ailleurs dans le monde qui se sont risqués à recourir à l'interprétation par l'intelligence artificielle?

Marina Mistral: Il y a eu des tests à l'interne. Pour le moment, selon les recherches du Comité scientifique de l'AIIC, on n'a jamais osé recourir à l'interprétation par intelligence artificielle publique. Donc, pour le moment, les essais se sont limités à des communications internes qui n'étaient pas rendues publiques ou qui n'étaient pas diffusées. Pour le moment, comme je l'ai dit, partout, les résultats des tests sont absolument désastreux. On ne sait pas vraiment quand cette problématique va être résolue. Aussi, il y a bien sûr la question de la sécurité. Pour le moment, il n'y a pas vraiment de protocoles de sécurité assez solides qui permettent à des institutions de vraiment se lancer et d'être aussi dépendantes d'un fournisseur ou d'une technologie pour des choses importantes et confidentielles.

● (1235)

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Moore, vous avez cinq minutes.

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leurs importants témoignages aujourd'hui.

Je suis émerveillé par nos interprètes et par leur capacité, en temps réel, de traduire nos propos à la Chambre — pendant la période des questions et pendant nos échanges très houleux — ou dans un contexte comme celui-ci, en comité.

Vous avez effleuré cet enjeu. Je ne sais pas si vous êtes en mesure de vous prononcer sur le sujet, mais j'aimerais savoir ce que vous avez à dire, essentiellement, sur la perte de cette compétence humaine. Vous avez mentionné quelques exemples où l'intelligence artificielle a été mise à l'essai et s'est traduite par un échec lamentable. Je pense que vous avez déjà mentionné que l'intelligence artificielle peut dissuader quelqu'un qui envisagerait de faire carrière dans votre domaine. Par ailleurs, je pourrais entrevoir une perte très rapide de cette compétence humaine. Cette conséquence nous préoccupe dans d'autres domaines, mais si l'intelligence artificielle était adoptée à grande échelle pour ce service précis...

C'était intéressant. Hier, j'ai parlé à quelqu'un, qui se demandait s'il avait affaire à une bonne ou une mauvaise traduction. Lorsque nous aurons perdu cette compétence et que nous nous en remettrons complètement à l'intelligence artificielle, qui pourra même dire si une traduction, d'un point de vue humain, est bonne ou mauvaise? J'aimerais savoir ce que vous en pensez. C'est un domaine très spécialisé.

Pourriez-vous nous expliquer comment les professionnels se lancent dans votre domaine et dans quelle mesure nous sommes susceptibles d'avoir des experts comme vous, à long terme, capables de réaliser votre travail?

Marina Mistral: Je pense que tous les membres de notre profession sont actuellement inquiets, même ceux qui ont déjà un emploi et mes collègues des institutions de l'ONU, au sujet des décisions prises par la gestion. On le constate dans les services de traduction, où les traducteurs professionnels doivent désormais passer leurs journées à relire ce qui s'apparente parfois à des textes bâclés générés par l'IA et à des traductions très mauvaises et alambiquées. Tous les membres de notre profession sont extrêmement inquiets quant aux décisions que les équipes de gestion, en général, s'apprêtent à prendre.

L'un de nos deux programmes canadiens, celui du campus Glendon de l'Université York, connaît actuellement d'énormes difficultés. Il a été suspendu depuis quelques semestres. Partout, nous rencontrons des problèmes de recrutement.

Il ne fait absolument aucun doute que le climat que nous observons actuellement... On entend même parfois des discours selon lesquels certains contextes mériteraient les bons services d'interprétation et d'autres une interprétation légèrement moins bonne — non pas des interprètes professionnels et agréés, mais des personnes présentes sur le marché qui n'ont pas suivi la formation que nous avons suivie ou qui n'ont pas d'expérience, et qui sont maintenant embauchées par le gouvernement fédéral.

Bien sûr, c'est préoccupant, et il est très difficile aujourd'hui de convaincre quelqu'un de choisir cette profession que nous aimons profondément et que nous espérons exercer jusqu'à la retraite, essentiellement.

L'hon. Rob Moore: Merci.

Avez-vous une idée de la position du Canada à l'échelle mondiale par rapport aux pays comparables en matière d'adoption de l'IA? Si l'on attribue une note de 10 à un pays et de 1 à un autre, 1 signifiant l'absence totale d'adoption, où situeriez-vous le Canada à l'heure actuelle?

Marina Mistral: Je dirais qu'au Canada, nous avons l'OACI, qui est une agence de l'ONU. Elle suit les politiques de l'ONU en matière d'adoption de l'IA; elle a donc son propre rythme. Je ne dirais pas que cela est nécessairement représentatif du Canada, mais elle a commencé à poser des bases importantes uniquement en matière de traduction. On ne parle pas encore d'interprétation par l'IA, même si certains membres aimeraient se pencher sur la question.

Nous savons ici que pratiquement partout dans le monde, y compris au Canada, nous utilisons la traduction automatique qui, dans la plupart des cas, doit être vérifiée par un humain. C'est vraiment important, car nous ne savons pas ce que produit l'IA, puisqu'il s'agit d'une véritable boîte noire. Je pense que pratiquement tout le monde a commencé à procéder ainsi.

Je dirais que les grandes institutions européennes disposent de plus de moyens ou d'un budget plus important pour mener véritablement des études et des recherches, à l'instar de ce qu'a fait l'OMS, comme je l'ai mentionné. Il s'agissait d'une étude de très grande envergure menée l'année dernière sur l'interprétation par l'IA dans un contexte réel.

Je dirais que nous sommes à la traîne dans la mesure où nous ne disposons pas de cette vaste structure multilingue dont bénéficient l'ONU et les institutions européennes.

● (1240)

Le président: Merci beaucoup.

Madame Vandenbeld, vous disposez de cinq minutes, s'il vous plaît.

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci beaucoup.

J'aimerais adresser mes questions à M. De Vrieze.

Monsieur De Vrieze, je suis ravie de vous revoir. La majeure partie de votre expérience — soit plus de 25 ans — s'est déroulée au sein de parlements, l'IA n'étant qu'un aspect secondaire. Les parlements constituent un milieu tout à fait unique. Nous sommes dans un contexte qui est différent de celui des autres institutions susceptibles d'adopter l'IA. Selon vous, quelle serait la particularité de l'adoption de l'IA par un parlement?

Vous avez mentionné que nous n'interprétons pas la législation; nous l'élaborons. Nous jouissons de privilèges. Nous tenons des audiences à huis clos dont il faut tenir compte, mais nous sommes également responsables et redevables envers le public. Comment percevez-vous les différences liées à l'IA dans un contexte parlementaire?

Franklin De Vrieze: Merci beaucoup. Je suis ravi de vous voir, madame Vandenbeld. Merci de votre question.

En effet, les parlements sont des institutions tout à fait uniques. Je pense que l'introduction de l'IA se fait à différents niveaux. Il s'agit d'une part de l'intégration de l'IA dans le fonctionnement d'un parlement, mais aussi du rôle que joue un parlement dans la surveillance des politiques et de la législation relatives à l'introduction de l'IA dans toute la société et dans le secteur public en tant que tel. Je pense que c'est là une différence majeure.

La deuxième chose que je voudrais souligner, c'est que l'introduction de l'IA au sein d'un parlement relève avant tout d'un processus de changement. Ce n'est pas un projet technologique. Nous ne devrions pas considérer l'introduction de l'IA comme une question relevant uniquement des technologies de l'information ou de l'approvisionnement. Il s'agit en réalité d'un processus de changement institutionnel. Cela signifie que si l'on déploie des outils sans s'attaquer aux enjeux sous-jacents que sont la qualité des données, la gouvernance, les compétences et la culture organisationnelle, les résultats et les gains seront marginaux et pourraient même nuire à la confiance.

Je dirais qu'un changement efficace au sein d'un parlement en matière d'IA repose en grande partie sur la mise en place d'organes de gouvernance interparlementaires, sur l'établissement d'un consensus parlementaire concernant l'introduction de l'IA — un consensus entre les différents partis, mais aussi entre les niveaux politique et administratif —, ainsi que sur la mise en place de ce que j'appellerais un apprentissage continu plutôt qu'une formation ponctuelle.

En effet, comme cela a été mentionné précédemment, le développement de l'IA évolue très rapidement; il s'agit donc véritablement d'un apprentissage institutionnel. Nous avons mis au point un certain nombre d'outils à cet effet, notamment des lignes directrices sur l'IA à l'intention des parlements — initialement rédigées en anglais et désormais traduites en 10 langues. Ce fut également une expérience tout à fait unique que d'en discuter dans tant de contextes parlementaires différents. Certains parlements en sont encore au stade de la numérisation, tandis que d'autres sont déjà bien engagés sur la voie de l'IA. Je pense qu'au Canada, vous avez largement une longueur d'avance à cet égard.

Il existe également des risques très graves, que nous n'avons pas encore vraiment cernés. Il y a le risque brièvement évoqué concernant la cybersécurité. Je veux dire que, lorsque nous parlons de cybersécurité, il s'agit en fait d'une bombe à retardement. Pour le Parlement, la cybersécurité est comme une bombe à retardement qui, avec l'IA, est mise en état d'alerte maximale. Auparavant, une cyberattaque était quelque chose qu'un spécialiste en TI hautement qualifié serait capable de mener après des mois ou des semaines de préparation. Aujourd'hui, des cyberattaques visent quotidiennement les infrastructures parlementaires. Nous l'avons constaté dans plusieurs pays et au sein de plusieurs parlements: en Estonie, au Bundestag allemand, au Parlement britannique, au Parlement norvégien et, bien sûr, au Parlement ukrainien. Il s'agit d'une tendance très inquiétante.

Le responsable de la cybersécurité d'un parlement européen m'a confié que l'infrastructure parlementaire subissait environ 25 000 attaques par jour, alors que seuls trois ou quatre agents des TIC tentent de la protéger. Cela ne concerne pas seulement les adresses courriel ou les numéros de téléphone des députés — les attaques vont bien plus loin. Elles visent la base de données législative. Lorsque les textes législatifs sont publiés, ils ne sont plus imprimés sur papier, n'est-ce pas? C'est ainsi qu'elle était publiée auparavant. La publication des textes législatifs, après des mois de débat et après la proclamation, se fait désormais en ligne. Or, que signifie « être publié en ligne »? Cela signifie qu'ils se trouvent sur un portail. Si des systèmes d'IA sont utilisés pour modifier le texte de la loi au moment même où il est publié en ligne, alors, bien sûr, l'IA joue son rôle le plus destructeur dans le processus législatif.

Vous, en tant que députés, pouvez débattre des politiques et des lois et voter, mais le texte que vous voyez à l'écran correspond-il vraiment à ce sur quoi vous avez voté? Je pense que la question de la cybersécurité des textes législatifs, lors de leur publication en ligne, est un enjeu crucial, qui est pour l'instant vraiment sous-estimé. C'est pourquoi la question de l'utilisation de l'IA par des acteurs malveillants à la recherche des points faibles dans l'infrastructure d'un État, et généralement dans les bureaux des premiers ministres...

● (1245)

Le président: Je dois vous interrompre. Je vous présente mes excuses. Nous avons légèrement dépassé le temps imparti pour cette série de questions.

[*Français*]

Madame Normandin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Christine Normandin: Merci.

Je vais encore m'adresser aux représentantes de l'Association internationale des interprètes de conférence.

Mesdames, vous avez parlé du fait qu'il y a de grandes institutions qui ont des budgets assez substantiels pour faire de la recherche sur l'efficacité de l'intelligence artificielle, mais j'aimerais entendre votre avis sur les raisons qui motiveraient potentiellement un Parlement à choisir l'intelligence artificielle pour l'interprétation. Il me semble, selon ce que j'entends, que la seule bonne raison de le faire serait de faire des économies de bouts de chandelle, et certainement pas d'augmenter l'efficacité.

Ce qu'on peut voir avec d'autres utilisations de l'intelligence artificielle, c'est qu'elle permet d'être plus productif, d'aller chercher des informations et de les recenser, de faire des synthèses et ainsi de suite.

Outre l'avantage pécuniaire, est-ce qu'il y a un avantage à utiliser l'intelligence artificielle dans le domaine de l'interprétation?

Alionka Skup: Non. En fait, le seul avantage est de réaliser des économies. On nous dit que c'est pour résoudre une pénurie, mais en fait, ce n'est pas une pénurie réelle, car plus l'intelligence artificielle va arriver, plus il va y avoir pénurie d'interprètes. C'est vraiment un concept d'économies de bouts de chandelle. On va prendre ce qui est « assez bon », et on va juste offrir l'interprétation parce qu'il faut l'offrir.

J'ajouterais aussi que c'est vraiment une atteinte à la langue française, parce qu'il faut savoir que 90 % de l'interprétation et de la traduction, au Parlement, se font vers le français. Donc, c'est vraiment pour faire des économies de bouts de chandelle sur le dos de l'égalité des langues officielles au Canada et, surtout, sur le dos des francophones.

Christine Normandin: Jusqu'à quel point est-ce que ça renforce la crainte que le français en pâtisse quand on voit la volonté du premier ministre de réduire de 25 % le budget du Bureau de la traduction sur cinq ans, même si ça ne touche pas directement la question de l'interprétation?

Quel message est-ce que ça envoie, cette volonté d'économiser des sous aux dépens du français et de la qualité de l'interprétation?

● (1250)

Alionka Skup: On dirait qu'il est un peu hypocrite de dire d'un côté que le bilinguisme est une priorité et, de l'autre côté, de faire ces coupes dans le budget. Le Bureau de la traduction fournit et l'interprétation et la traduction. Donc, c'est une réduction de 25 % pour ces deux aspects.

De plus, ça concerne non seulement les services au Parlement, mais également les services aux différents ministères qui sont appuyés par le Bureau de la traduction. Donc, ça a un impact qui va même au-delà des parlementaires et qui touche les citoyens et les citoyennes du pays, qui ont le droit d'avoir accès à une interprétation de qualité.

Marina Mistral: J'aimerais aussi ajouter que les économies dont on parle ici ne sont pas nécessairement réelles. Ce sont des économies qu'on nous fait miroiter, mais on sait très bien que, quand on se retrouve avec un fournisseur unique pour un service essentiel, on peut voir des dépassements de coûts qui peuvent, en fait, aller bien au-delà de ce que coûte l'interprétation ici aujourd'hui.

On l'a vu souvent ici. Dès qu'il pourra avoir un marché captif comme ça et un gros client comme le gouvernement du Canada, je doute fort qu'un fournisseur fasse preuve de bonne volonté pour permettre au gouvernement du Canada d'économiser.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à Mme DeRidder, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

Kelly DeRidder: Merci, monsieur le président.

Mes premières questions s'adressent à vous, mesdames.

Je conviens que l'interprétation doit rester une activité humaine. Cela dit, pouvez-vous relever des domaines clés où, selon vous, l'IA pourrait être utilisée pour vous aider concrètement, comme un outil permettant d'accroître l'efficacité des travaux de la Chambre?

Marina Mistral: Je pense que la coordination est probablement l'élément essentiel des travaux de la Chambre. Nous savons à quel point il est difficile de coordonner les horaires ici en raison des nombreux changements de dernière minute. Nous, les interprètes, recevons les horaires très tard dans la nuit. Généralement, l'équipe de coordination déploie des efforts considérables pour assembler toutes les pièces de ce casse-tête. Cela peut s'avérer très difficile. Il faut une combinaison linguistique précise. Il faut préparer les équipes. Il faut leur accorder un certain temps de repos entre les affectations, et ainsi de suite.

Je pense que l'IA est idéale pour cela. Par exemple, le résultat de l'organisation d'un horaire d'interprétation pour la Chambre pourrait être facilement vérifié et les erreurs signalées. Non seulement cela permettrait de gagner des heures, mais cela faciliterait également le déroulement des activités pour tout le monde. Cela améliorerait grandement la vie des interprètes également, car ils pourraient alors peut-être compter sur des horaires plus stables. Ils pourraient planifier leur vie et, en somme, avoir de meilleures conditions de travail. Cela vaut particulièrement pour les membres du personnel.

Bien sûr, les outils que nous utilisons pour nous préparer pour nos affectations sont très précieux. Si nous pouvions avoir accès à ces outils en tant que prestataires et membres du personnel, nous pourrions également recevoir une formation sur la façon de les utiliser de manière responsable. Cela implique la confidentialité. Il est important de sensibiliser tous les utilisateurs de l'IA au fait que, lorsque nous traitons des renseignements confidentiels, il est essentiel d'utiliser la version appropriée des produits. Il est important de former les gens à les utiliser de manière à réduire le risque de perte du message. Je pense que ce serait très utile.

Plus de la majorité d'entre nous utilise déjà ces outils. Ils sont très utiles.

Kelly DeRidder: Merci beaucoup.

Vous avez mentionné que des tests internes sont menés afin d'évaluer l'interprétation par l'IA, et que les résultats sont désastreux. Auriez-vous accès à ces rapports?

Marina Mistral: Absolument. Je vous enverrai tous les liens une fois la réunion terminée. J'en ai plusieurs qui ont été produits par la communauté scientifique.

Kelly DeRidder: Merci beaucoup.

Ma dernière question s'adresse à M. De Vrieze.

Vous avez mentionné la rapidité avec laquelle la technologie progresse et l'absence de politiques permettant de suivre le rythme de ces avancées, ainsi que le manque d'adoption au sein de nos propres systèmes parlementaires. Selon vous, quels sont deux domaines clés dans lesquels l'IA pourrait être intégrée aux travaux de notre Chambre afin d'améliorer le service public?

● (1255)

Franklin De Vrieze: Merci beaucoup de cette question. Je pense que dans les domaines de la communication avec les citoyens, de la sensibilisation des citoyens, de la réponse aux demandes des citoyens, de la participation des citoyens et de l'examen des commentaires et des propositions des citoyens, l'IA peut être utilisée de manière responsable.

Deuxièmement, je dirais que les comparaisons entre les textes législatifs, ainsi que les comparaisons entre les amendements et la législation existante, sont probablement des domaines où l'IA pourrait également être utilisée de manière responsable. Je ne parle pas de la rédaction de textes législatifs, mais plutôt de la comparaison des textes législatifs et de leurs amendements au sein du pays ainsi qu'entre différentes administrations.

Je pense que c'est là que l'IA pourrait être utilisée de manière responsable et relativement sécuritaire.

Kelly DeRidder: Merci beaucoup.

C'est tout ce que j'avais comme question.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à Mme Kayabaga, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

[*Français*]

Je vais d'abord m'adresser aux interprètes.

Mesdames, vous avez dit beaucoup de choses. Je suis un peu d'accord avec vous sur la question de l'interprétation. Tout à l'heure, je pense que vous avez mentionné qu'il ne pourrait pas y avoir d'avancement, même à l'avenir. J'aimerais que vous expliquiez pourquoi vous êtes si sûres qu'on ne va jamais arriver au point où l'intelligence artificielle peut fonctionner, malgré les tendances qu'on voit présentement.

Cela dit, avez-vous des recommandations à proposer à notre comité? Quelles mesures concrètes, en ordre de priorité, devrions-nous examiner?

Notre collègue vous a demandé de nous fournir l'information que vous avez sur les résultats des tests que vous avez déjà menés. Nous aimerions bien voir ça également.

J'aimerais donc entendre votre avis, premièrement sur le futur de l'avancement de l'intelligence artificielle en matière d'interprétation et, deuxièmement, sur les recommandations que vous donneriez à ce comité.

Marina Mistral: Je suis très consciente que l'intelligence artificielle avance très rapidement. C'est pourquoi je n'ai pas cité d'exemples de choses drôles que l'intelligence artificielle dit en ce moment, parce qu'il est sûr que la situation va s'améliorer. Les exemples que j'ai cités avaient plutôt trait au raisonnement humain. C'est quelque chose que la machine ne pourra jamais faire, du fait qu'elle est une boîte noire statistique qui se base sur des modèles statistiques et qu'elle ne réfléchit tout simplement pas. Donc, les exemples que j'ai nommés sont des questions de compréhension ou des questions de reformulation, par exemple.

Il y a aussi le fait de comprendre quand on fait une erreur. Quand on se rend compte que le contexte ne colle pas vraiment avec ce qu'on fait, on est capable de se corriger. C'est le genre de chose que la boîte noire statistique ne sera jamais capable de faire, parce qu'elle est construite pour générer un résultat qui est probable. Donc, je pense qu'il y a des situations dans l'interprétation simultanée qui nécessitent absolument un jugement humain, et que ce jugement ne sera jamais possible du côté de la machine.

Pour ce qui est des priorités, je pense qu'il est important que le Canada serve de chef de file comme il le fait déjà. En matière d'interprétation, le Canada est déjà considéré comme un exemple à suivre en matière de bilinguisme. On a un corpus incroyable de documents bilingue. On est vraiment un exemple pour les autres pays du monde. Je pense qu'on devrait continuer à intégrer l'intelligence artificielle de façon responsable et à montrer comment se servir d'outils d'intelligence artificielle pour la préparation et pour l'extraction terminologique. Il s'agit vraiment d'aider les interprètes à adopter cette technologie et de leur donner des formations. Du côté administratif, il s'agit aussi d'utiliser l'intelligence artificielle pour gérer le travail des interprètes et pour aider la répartition des ressources.

Je suis certaine que l'intelligence artificielle peut augmenter en puissance. Un délai de 60 secondes pourrait être réduit à 30 secondes ou à 20 secondes, mais est-ce que, dans un avenir proche, on peut vraiment compter sur une réduction suffisante de ce délai?

De plus, est-ce qu'on peut vraiment accepter que les propos des députés, qui ont une riche palette d'expressions, soient interprétés par des machines complètement désincarnées? Comme on le sait, le manque d'intonation augmente la charge cognitive de façon vraiment considérable, de sorte qu'il est difficile d'écouter de l'interprétation faite par une machine pendant plus de quelques minutes. Donc, est-ce qu'il est acceptable que vos propos soient interprétés par un processus automatisé? Je pense que non.

● (1300)

L'hon. Arielle Kayabaga: Je suis d'accord avec vous, parce qu'il y a différents accents au Canada. Je suis une francophone du sud-ouest de l'Ontario. Mon accent est donc différent. Même les mots qu'on utilise sont différents de ceux qui sont utilisés dans le contexte du Québec ou de l'Acadie, par exemple. Donc, je suis d'accord avec vous et j'apprécie énormément votre présence ici aujourd'hui.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

J'aimerais remercier tous nos témoins de leur présence aujourd'hui.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca